Le Rappel Républicain
DE LYON

Deuxième Année. — N° 302

Journal Démocratique Quotidien

Dimanche 30 Octobre 1904

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1er & 16 DE CHAQUE MOIS

Les ANNONCES sont reçues { A LYON, exclusivement aux bureaux de la *Société de Publicité Artistique et Commerciale*, 52, Rue de la République. A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent. le N°

ABONNEMENTS. { | | Trois mois | Six mois | Un an |
|---|---|---|---|
| Lyon et départements limitrophes. | 5 fr. | 10 fr | 20 fr |
| Autres départements. | 6 » | 12 » | 24 » |
| Etranger (Union postale) | 9 » | 18 » | 36 » |

FAITS DU JOUR

Dans les milieux politiques on commente vivement la séance de vendredi, ainsi que les faits scandaleux révélés à la tribune.

—o—

Le colonel Hartmann adresse aux journaux une lettre qui établit la complicité du général André dans les pratiques de délation.

—o—

M. Combes a exposé devant la commission de la séparation des Eglises et de l'Etat le projet qu'il soumettra au Parlement.

—o—

Hier a été célébré, à la Sorbonne, le centenaire solennel du Code civil.

—o—

L'amiral Rodjestvensky attend à Vigo des ordres de son gouvernement. Le conflit semble complètement apaisé.

—o—

Les deux armées sont à la veille d'en venir à nouveau aux mains. On signale de nombreuses escarmouches.

CARNET DU DIMANCHE

Par quatre voix de majorité, nous sommes encore gratifiés du ministère Combes ! Quatre voix, y compris les voix des ministres députés.

C'est à ce résultat qu'ont abouti les scandaleuses révélations portées dans la presse et à la tribune du Parlement sur la délation dans l'armée !

De quels noms assez ignominieux qualifier les pratiques dont sont victimes les officiers indépendants et que M. Guyot de Villeneuve a fait défiler devant la Chambre stupéfaite ? Comment qualifier le ministre qui autorise et qui couvre ces pratiques ?

Au collège, quand un de nos camarades révélait son âme basse par des rapports au surveillant, on l'appelait « le cafard », on le montrait au doigt, on l'insultait et on le mettait en quarantaine.

De quel nom bien méprisable appellerons-nous les officiers qui, fréquentant leurs frères d'armes, portant le même uniforme, en profitent pour les espionner, surprennent leurs préférences, enregistrent des mots imprudents prononcés entre amis, abusent de la confiance qu'on leur témoigne et dénoncent leurs voisins, leurs égaux, aux rigueurs de la franc-maçonnerie et du ministère de la guerre, devenu le complice de cette association occulte.

Mais si des faits aussi honteux peuvent aujourd'hui être relevés par centaines, s'il existe dans les rangs de notre armée, presque dans chaque régiment, un caporal bottier qui fait la loi, un lieutenant ou un capitaine que ses camarades qualifient tout bas « le mouchard d'André », à qui la faute, sinon au général André lui-même qui non seulement a souffert la délation, mais l'a encouragée ; qui, chose pire, en a profité, s'en est servi pour accomplir ce qu'il appelle dans son jargon prétentieux : « l'épuration de l'armée ».

Il n'y a pas de doute possible là-dessus ; le ministre de la guerre a connu ces délations ; ces ignobles rapports de police, il les a, de sa propre main, annotés. Et il n'est que trop facile de constater quel compte il en a tenu. Tous les officiers qui ont été indiqués comme allant à la messe ou y envoyant leur femme ; tous ceux même qui ont été portés sur la liste des suspects, sans qu'on précisât un grief, ceux-là ont été immobilisés sur place, classés dans le fameux dossier « Carthage » et privés d'avancement. Les autres, les délateurs, ceux qui faisaient du zèle, les « républicains » figurent au dossier « Corinthe » et c'est à eux que vont les faveurs, les croix, l'avancement.

Lorsque ces faits eurent été étalés à la tribune, il s'est encore trouvé une majorité — faible, il est vrai — pour les approuver. Le Bloc a perdu toute pudeur, ainsi que le ministre capable de telles vilenies. Si M. André a encore une goutte de sang militaire dans les veines, il donnera sa démission.

⁂

Nos députés s'occupent quelquefois de choses utiles. Depuis plusieurs années, de nombreux projets de loi sur la sincérité du vote dormaient dans les cartons de la Chambre ; on les en exhumait à la veille des élections générales et ils retombaient régulièrement dans l'oubli et la poussière. Enfin, cette semaine, à la presque unanimité, la Chambre a voté « un projet minimum » assurant la liberté et la sincérité des opérations électorales.

La réforme porte, en somme, sur ce point précis : l'institution d'une cabine où l'électeur s'isolera pour insérer son bulletin de vote dans une enveloppe uniforme, fournie par l'administration et remise à l'électeur au moment même où il se présente pour voter. De cette façon, le président et les membres du bureau ne pourront discerner à la couleur ou à la grandeur du bulletin, si c'est celui de tel ou tel candidat.

Naturellement, les agents racoleurs des divers candidats ne pourront pas davantage s'assurer que les électeurs qui leur auront promis ou vendu leur voix auront effectivement tenu parole. En outre, il sera impossible à des présidents peu scrupuleux de marquer d'un signe extérieur, au moyen d'un peu d'encre ou de graisse au doigt, tel bulletin adverse pour l'annuler ensuite au moment du dépouillement. Il sera enfin impossible à un électeur de glisser deux bulletins au lieu d'un, en les insérant délicatement l'un dans l'autre, de manière que le plus petit se détache de l'autre, une fois tombé dans l'urne. Ce ne sont pas là toutes les fraudes imaginables, mais ce sera toujours cela de moins.

Il resterait à supprimer la candidature et la pression administrative, les mille faveurs avec lesquelles les candidats ministériels achètent les suffrages. Mais, hélas ! ceci, la majorité ne pouvait le faire, car elle se serait enlevé le pain de la bouche.

⁂

L'incident anglo-russe se terminera vraisemblablement d'une façon amiable. Nous l'avions prévu dès le premier jour, et il ne pouvait en être autrement.

On connaît les faits. L'escadre russe de la Baltique, en route pour l'Extrême-Orient, rencontre à la hauteur de Hull une flottille de pêcheurs ; elle discerne au milieu des bateaux de pêche des torpilleurs japonais qu'elle canonne. Quelques boulets atteignent les pêcheurs inoffensifs dont deux sont tués.

Cet incident produit une énorme émotion en Angleterre et la presse de Londres ne parle rien moins que d'une guerre avec la Russie.

A l'en croire, les Russes avaient agi avec précipitation, tirant au hasard sur des chalutiers inoffensifs, et ce crime méritait un châtiment exemplaire. La version de l'amiral Rodjestvensky, commandant de l'escadre, est tout autre, et elle légitime l'action énergique des Russes.

Le commandant de l'escadre de la Baltique dit qu'il a rencontré deux torpilleurs étrangers qui faisaient mine de l'attaquer, et qu'il devait prendre alors pour des torpilleurs japonais. C'est après avoir ouvert le feu contre eux et en avoir coulé un, qu'il s'est aperçu qu'il y avait autour d'eux de petits bateaux de pêche. On s'efforça de ne pas les atteindre, et on cessa le feu immédiatement. L'amiral n'avait pas de torpilleurs avec lui, leur ayant fait prendre les devants. Les pêcheurs anglais se trompent donc, quand ils disent avoir aperçu un torpilleur russe. Ces pêcheurs se trompent encore, quand ils disent qu'un bâtiment russe est resté sur le lieu de l'accident. Si un bâtiment y est resté, c'est donc celui des deux torpilleurs qui n'avait pas été coulé, mais qui avait simplement subi des avaries. Il voulait, ou bien les réparer, ou bien rechercher le torpilleur disparu. Si, enfin, les Russes n'ont pas songé à porter secours aux pêcheurs atteints c'est qu'ils croyaient, d'après leurs évolutions, qu'ils étaient de complicité avec les torpilleurs ennemis. Telle est la version de l'amiral Rodjestvensky.

Quoiqu'on en discute déjà la véracité dans la presse anglaise, on ne voit pas pourquoi il serait plus permis de mettre en doute la bonne foi de l'amiral russe que celle des pêcheurs de Hull. Et si quelqu'un, au milieu de la nuit, a pu se tromper, on ne voit pas pourquoi les Russes seraient seuls capables d'erreur. La présence de torpilleurs ennemis dans la mer du Nord n'est pas d'emblée invraisemblable. Puisqu'on avait agité la question de faire passer l'escadre de la Baltique par les mers arctiques et le détroit de Behring, il n'est pas impossible que des torpilleurs japonais aient pu prendre la même route. D'autre part, les Japonais auraient pu acheter en Europe des torpilleurs.

Il faut donc convenir que l'amiral Rodjestwensky a sagement agi en défendant sa flotte contre les embûches d'ennemis habiles à tendre des pièges et à se servir de tous les déguisements.

On dit qu'une cour d'arbitrage résoudra le différend. C'est la meilleure solution que nous puissions souhaiter à un incident qui faillit amener une conflagration générale.

René RAPPEL.

NOTES POLITIQUES

AH ! LES FEMMES !

Ce bon vieux Code civil en fait de belles ! Jamais on ne vit centenaire — car il a cent ans le pauvre — provoquer une pareille levée de... jupons.

Tandis que des gens doctes, ou paraissant tels, célèbrent son anniversaire avec une pompe solennelle ; tandis que d'autres qui le connaissent comme vous et moi — c'est-à-dire d'imparfaite façon, sans vous offenser — magnifient ses vertus et ses textes, comme si ces textes et ces vertus leur étaient familiers, des femmes s'insurgent.

Elles sont quatre qui se sont dressées, farouches et belles — diable de politesse française va ! — et qui abominent le vieux, le couvrent d'injures et l'accusent de tous les maux qui sévissent sur le sexe auquel nous devons Louise Michel, notre concierge et Mme Desparmet-Ruello.

C'est la caporale Marguerite Durand qui mène l'escouade au combat, et les amazones sont Mmes (je ne sais si je leur plairai en leur donnant ce titre) Odette Laguerre, Nelly Roussel et Gabrielle Petit.

De toutes, Mme Durand est la plus connue et le mérite en revient certainement à ses qualités et non pas à son nom, modestement démocratique.

Ses démêlés avec l'ex-abbé renégat Charbonnel, lorsque ce dernier quitta l'*Action* en faisant claquer derrière lui la porte de l'alcôve, l'eussent rendue, d'ailleurs célèbre, si la remuante commère n'avait pris soin, elle-même, de soigner sa gloire.

Malgré la douceur de son prénom, Mme Marguerite Durand est une personne terrible.

Elle représente le type parfait de la femme sans-culottes (sauf le respect que je vous dois) qui agrémentera la société future et que notre civilisation arriérée appelle inversement la femme qui porte les culottes.

Jadis elle dirigea la *Fronde* où, seules, des femmes avaient le droit de servir au peuple la Révolution en tartines ; maintenant, elle tonitrue à l'*Action*, en famille, avec Henry (Bérenger pour les profanes) et achève de ridiculiser la robe qu'elle voudrait bien, comme Charbonnel, jeter aux orties, en la traînant dans de socio-scientifico-abracadabrantes-balivernes.

Et ce soir, à Paris, ville lumière, Marguerite Durand, entourée de ses quatre jeunes (ou presque) élèves, va démolir le code civil qui persiste à vivre malgré ses cent ans et les feuilles d'avant et de vieille garde, font grand bruit autour de cette taille de bavettes féminines.

Il est fort probable que le vieux centenaire ne s'en portera pas plus mal. D'un côté cela est dommage ; il eut été piquant de savoir par quoi Mme Marguerite Durand songeait à le remplacer, car nous ne lui faisons pas l'injure de supposer qu'elle pût porter un enfant dans son sein : fut-ce même un petit code tout neuf. — Léon BORDE.

INFORMATIONS

CE QUE COUTE UNE GRÈVE

Marseille, 29 octobre.

On peut calculer aujourd'hui les ruineux résultats de la grève de Marseille.

On estime à 80 millions la perte subie par Marseille pendant ces cent quarante jours de mort commerciale. Du côté des employeurs l'armement a perdu 230.000 francs par jour, sans parler de l'amortissement du capital ; les minoteries, les huileries, les savonneries ont eu des déficits de production montant à 6.276.000 francs, à 5.700.000 francs, à 4.020.000 francs ; les banques avait cessé, pour ainsi dire, toute opération.

Les employés n'ont pas moins souffert. Chaque jour de grève coûtait aux inscrits maritimes près de 39.000 francs et aux dockers 25.000 francs ; les charretiers et les autres ouvriers d'« industrie » arrêtés par la suspension des transports en ville ont touché en moins 12.000 francs quotidiennement.

On peut dire, sans exagération, que la grève privait les travailleurs de 120.000 fr. par jour.

LA NOMINATION DES ÉVÊQUES

Rome, 29 octobre.

Au Vatican, on considère comme dénuée de fondement et même comme manquant de vraisemblance la nouvelle d'après laquelle M. de Courcel serait chargé de négocier avec le Vatican, contre certaines concessions, l'adhésion du Pape aux nominations épiscopales faites par M. Combes.

L'INCIDENT MALLARMÉ

Paris, 29 octobre.

Le vice-amiral Mallarmé a été reçu hier après-midi par le ministre de la marine. Il lui a fait un exposé de l'origine du conflit entre le syndicat des ouvriers et l'autorité maritime et marqué la situation respective des ouvriers de l'arsenal et de leurs chefs.

Il a déclaré, en outre, que l'offense faite à la cause de la discipline dans la marine avait été telle qu'il la jugeait intolérable. Il a ajouté que si le ministre ne déférait pas à sa demande d'un conseil d'enquête établissant la responsabilité du commis Goude, il se verrait dans l'obligation de résigner ses fonctions. Le ministre a répondu à l'amiral qu'il lui semblait effectivement que l'attitude du commis Goude était blâmable, mais que n'étant pas encore en possession de tous les renseignements demandés par lui sur l'incident, il ajournait sa décision.

Il a toutefois fait entendre à l'amiral qu'il espérait que cette décision serait de nature à le satisfaire.

La Loi de deux Ans au Sénat

Paris, 29 octobre.

Réunie sous la présidence de M. de Freycinet, la commission sénatoriale de l'armée a continué cet après-midi l'étude des modifications apportées par la Chambre au texte de loi primitivement voté par le Sénat.

Son examen a porté sur les articles 19 à 31. La commission a supprimé une clause insérée par la Chambre dans le texte de loi et obligeant les jeunes gens qui, après deux ajournements successifs, n'auraient pas été reconnus bons pour le service, à se représenter chaque année jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans devant le conseil de revision.

La commission n'a modifié que pour la forme les articles suivants, sauf l'important article 23, relatif à la durée du service dans le rang des élèves des grandes écoles de l'Etat.

Après une longue discussion, la commission, à l'unanimité, a maintenu son texte primitif, qui avait pour objet d'astreindre ces jeunes gens à une seule année de service dans le rang avant leur rentrée à l'école, au lieu de deux ans, comme l'avait décidé la Chambre.

La commission continuera samedi son examen.

TERRIBLE EXPLOSION DE MINE

Soixante Morts

La Trinidad (Colorado), 29 octobre.

Une terrible explosion s'est produite dans une mine de charbon des Montagnes Rocheuses, à quarante milles à l'ouest de Trinidad. Il y a une soixantaine de morts.

LA DÉLATION DANS L'ARMÉE

APRÈS LA SÉANCE DE VENDREDI

Impression générale. — Dans les couloirs. — Déclaration de M. Guyot de Villeneuve. — Une lettre intéressante. — Particularités du scrutin. — La séance et la presse

Paris, 29 octobre.

Les députés sont très nombreux dans les couloirs. Les déclarations des plus enragés ministériels peuvent se résumer dans cette appréciation de M. Simonet, député radical socialiste de la Creuse : « Il nous a fallu envisager un intérêt politique supérieur pour ne pas renverser le gouvernement en présence des révélations qui étaient apportées à la tribune. »

Le général André ne trouve pas un seul défenseur. Il y a unanimité dans la réprobation des actes qui lui sont reprochés, unanimité aussi pour déclarer que son attitude à la tribune a été piteuse, humiliée et indigne du chef de l'armée.

Ah ! que ne vote-t-on, en séance publique, aussi sincèrement qu'on s'exprime dans les couloirs ! M. Combes aurait trouvé contre lui une majorité dans sa propre majorité.

INTERVIEW DE M. GUYOT DE VILLENEUVE

Paris, 29 octobre.

M. Guyot de Villeneuve a fait ce matin la déclaration suivante à un de nos confrères :

« Le débat d'hier n'a pas de sanction. L'affaire de délation n'est pas close. Le général André, en terminant sa réponse à mon discours, a fait la déclaration suivante : « Je vous assure que, si je constate « la réalité de ces choses, je n'hésiterai pas « une minute à considérer que ma responsabilité est engagée. »

« En admettant même, ce que personne ne peut croire, qu'il n'ait pas été fixé hier, il l'est aujourd'hui. Il doit donner sa démission. De plus, les officiers délateurs ont manqué à l'honneur. Ceux dont j'ai cité les noms à la tribune doivent passer en conseil d'enquête. S'ils n'y sont pas traduits, si le général André ne démissionne pas, la question reste entière et je la porterai de nouveau devant la Chambre et l'opinion publique. »

Nous croyons savoir que M. Guyot de Villeneuve possède, en outre de ceux qu'il a lus à la Chambre, un grand nombre de documents appelés à faire la plus grande sensation.

UNE LETTRE DU COLONEL HARTMANN COMPLICITE FLAGRANTE DU GÉNÉRAL ANDRÉ

Paris, 29 octobre.

Le colonel Hartmann adresse la lettre suivante au *Temps* :

Monsieur le directeur,

M. le ministre de la guerre a dit hier à la Chambre : « Je blâme très énergiquement les agissements qui viennent d'être dévoilés devant vous. Si je constate que les choses se sont passées comme vous le pensez, je commencerai par prendre les mesures. Je vous assure que, si je constate la réalité de ces choses, je n'hésiterai pas une minute à considérer que ma responsabilité est engagée. »

M. le général André connaît ces agissements depuis longtemps. Il sait bien ;

Que les fiches secrètes d'officiers ont été conservées, jusque vers la fin de 1902, dans le bureau du capitaine Mollin,

Qu'à cette époque le général Percin a voulu les enlever à cet officier,

Que celui-ci, même menacé d'arrêts, a refusé de les donner, en invoquant qu'il était le représentant direct du Grand-Orient auprès du ministre,

Que le conflit lui a été soumis, à lui général André, et qu'il s'est borné à répondre au chef de cabinet qu'il n'entendait pas se brouiller avec le Grand-Orient,

Que quelque temps après, le général Percin, mettant à profit une absence du capitaine Mollin, a fait transporter d'autorité les fiches secrètes dans une pièce secrète attenant à son bureau.

Veuillez agréer, etc.

L. HARTMANN,
Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite.

PARTICULARITÉS DU SCRUTIN

Les 278 voix qui forment la minorité dans le scrutin d'hier pour la priorité de l'ordre du jour Maujan, comprennent l'opposition ordinaire, à laquelle il faut ajouter les noms suivants :

MM. Arago, Babaud-Lacroze, Barthou, Calliaux, Cardon, Cazeaux-Cazalet, Chaigne, Chaumet, Colin, Dormoy, Pierre Dupuy, Achille Fould, Iriart d'Etcheparre, Georges Leygues, Lhopiteau, Pourteyron, Emile Rey, Roch, membres de l'Union démocratique.

MM. Astier, Pierre Baudin, Hubbard, Kletz, Henry Maret, membres de l'extrême gauche radicale-socialiste.

MM. Authier, Cauvin, Denécheau, Doumer, Durand, Dussuel, Holtz, de Lanessan, Lockroy, Maure, Mill, Mulac, Noulens, Ruau, de la gauche radicale.

M. Vazeille, de la gauche radicale-socialiste.

M. Millerand, socialiste indépendant.

Dans ce vote il s'est produit onze abstentions, dix en ne comptant pas M. Brisson, qui ne peut pas voter. Ils appartiennent tous au Bloc. Ce sont :

MM. Bussière, Cloarec, Compayré, Delbet, Deloncle (François), Dujardin-Beaumetz, Féron, Galy-Gasparrou, Morel et Pavie.

Quinze députés étaient absents par congé.

Le deuxième vote était encore plus important ; il s'agissait du fond, de la deuxième partie de l'ordre du jour. Le ministère a eu encore quatre voix de majorité : 278 contre 274.

Voici la différence avec le premier vote :

MM. Fould et Ruau, qui avaient voté contre la priorité, se sont abstenus.

MM. Iriart d'Etcheparre, Pourteyron, Authier, Guyot-Dessaigne, Mill, qui avaient voté contre la priorité, sont revenus prêter leur appui au gouvernement.

M. Bussière, qui s'était abstenu, est venu voter contre le gouvernement.

MM. Cloarec, Delbet, Féron, Galy-Gasparrou et Pavie, qui s'étaient abstenus, ont voté pour le gouvernement.

Par contre, MM. Louis Baudet, Caze, Corderoy, Cruppi, Delombre, Dejeante, Etienne, Grosdidier, Péret, Germain Périer, Sarrien, qui avaient voté la priorité, se sont abstenus.

Enfin, MM. Loque et Vigoureux, qui avaient voté la priorité, ont voté contre le gouvernement sur la deuxième partie de l'ordre du jour.

Paris, 29 décembre.

M. Authier, député de l'Ain, vient d'adresser à l'agence Havas une protestation au sujet de son vote d'hier. Il déclare, en effet, contrairement à l'*Officiel*, qu'il a voté pour la priorité de l'ordre du jour et explique cette erreur par ce fait qu'un collègue a dû mettre un second bulletin blanc sans qu'il en soit prévenu. Cependant, M. Authier était, en personne, hier, à la Chambre.

D'autre part, M. Dejeante, socialiste révolutionnaire, déclare que c'est par erreur qu'il a été porté comme s'étant abstenu. Il a donné sa confiance au général André.

En revanche, on remarque avec surprise, parmi les voix ministérielles, celles de MM. Arène et Razimbaud, élus sénateurs et validés.

UN NOUVEAU DOCUMENT

Paris, 29 octobre.

Le *Figaro* publie un nouveau document qui établit qu'un officier est dénoncé non seulement pour les opinions qu'on lui prête, mais aussi pour le genre d'éducation qu'il fait donner à ses enfants.

Et voici la preuve de cette délation s'exerçant sur les enfants dans la famille. Le tableau est daté de Saint-Brieuc, février 1902, et émane du Grand-Orient de France.

Il indique au général André dans quels établissements d'enseignement sont élevés les enfants des officiers de la garnison de Saint-Brieuc. Le capitaine Mollin a complété de sa main cette lettre par des notes données aux pères.

Tous les officiers dont les enfants sont élevés au lycée reçoivent indistinctement la note 15.

Tous les officiers dont les enfants sont élevés dans des établissements libres reçoivent la cote 5.

De sa main, et avec cette écriture facile à reconnaître, malgré un grattage, le capitaine Mollin a mis cette indication, prise sous la dictée du ministre et effacée après avoir suivi ses ordres :

« A défaut d'autres renseignements, donnez 15 à ceux de gauche et 5 à ceux de droite. »

Et cela a été fait ! Ceux de droite n'ont reçu aucun avancement.

M. Calmette dit en conclusion :

« Le Bloc ne peut résister à la révélation de pareils scandales. Il a sauvé hier le ministre avec une infime majorité de quatre voix. Mais le général André est dans l'impossibilité de conserver son portefeuille sans soulever dans l'armée une indignation voisine de l'émeute.

« Lui même est trop compromis pour que le président de la République ne conseille pas à M. Combes une retraite qui ne déplairait plus en réalité qu'à M. Gérault-Richard et à M. Jaurès.

« A M. le président de la République à agir. »

LA SÉANCE ET LA PRESSE

Paris, 29 octobre.

M. Spronck, dans la *Liberté* :

Quand un personnel politique en est arrivé publiquement à ce degré d'abjection, on ne discute plus avec lui ; si on peut, on le balaie ; si on ne peut pas et en attendant l'heure fatale de cette justice immanente dont parlait Gambetta, on se tient sur ses gardes.

Méfiez-vous sans cesse ! Une immense agence de basse police et d'espionnage a pris pour enseigne le nom de la République. Sous la caution de cette étiquette mensongère qu'ont escroquée nos maîtres, il ne faudrait pas vous imaginer pouvoir loger impunément en l'hôtel borgne où ils opèrent.

Du *Journal des Débats* :

On voudrait, pour son honneur, que la Chambre ait eu un mouvement d'indignation unanime. Ce serait compter sans la majorité. Effrayés du courage qu'ils avaient eu à s'abstenir, les chefs de la majorité, prévoyant la chute du général André, préparaient en grande hâte un ordre du jour de confiance en faveur du ministère tout entier.

Voilà les grandes préoccupations des radicaux et des socialistes. Quand on discute de l'intérêt de l'armée, ils songent avec angoisse à leurs fils employés dans les cabinets de ministres, à leurs neveux sous-préfets, à leurs électeurs décorés ; ils ne songent plus qu'à sauver M. Combes.

Une séance comme celle d'hier donne la mesure de ce que peut le parti au pouvoir. Il vote sans penser aux conséquences de ces décisions. Il vote pour le seul profit d'un certain personnel politique. C'est humiliant et c'est inquiétant. Et c'est à l'opinion de juger si de telles mœurs seront longtemps encore compatibles avec l'intérêt public et le prestige de nos institutions.

Le *Temps* :

M. Jaurès lui-même a prononcé quelques paroles très dures, qui tombaient droit sur les entrepreneurs de délations. Il a répudié ces « procédés occultes indignes d'un gouvernement républicain ».

M. Meslier, député de la Seine, socialiste encore plus avancé que M. Jaurès, a dit, en sa qualité de membre du G.·.-O.·., qu'il n'avait pas connu les faits dont on venait de parler à la tribune. Ainsi, tout le monde en avait horreur et c'est à mains levées que la Chambre des députés a blâmé ces abominables pratiques.

Une sanction immédiate eût été donnée au sentiment unanime, si la docilité du Bloc et quelques abstentions prudentes n'avaient sauvé le général André. On a vu à quel prix il garde son portefeuille. Il se trouve désormais dans cette situation peu enviable d'avoir à choisir entre deux partis : ou bien se séparer des collaborateurs fidèles qui ont agi en son nom, ou bien ne tenir aucun compte du vote unanime de la Chambre.

Telle est la situation où la stratégie du Bloc faussant le régime parlementaire, confine le ministre qu'elle a la charité de sauver.

LA SÉPARATION

M. Combes devant la commission. — Le projet du gouvernement

Paris, 29 octobre.

La commission de séparation des Eglises et de l'Etat a entendu, à quatre heures et demie, M. Combes, qui doit déposer le texte précis annoncé depuis plusieurs jours.

On sait déjà que le président du conseil a pris pour son compte la plupart des articles du projet élaboré par la commission. Il y a cependant des différences importantes. Le projet gouvernemental ne comporte pas de déclaration de principes. Il entre de plain pied dans les détails d'application.

En ce qui concerne les biens, la commission attribuait à l'Etat, aux départements et aux communes tous ceux qui avaient été rendus au culte par Bonaparte, de même que les édifices construits à l'aide de subventions officielles ou sur des terrains appartenant à l'Etat, aux départements et aux communes.

Le projet du gouvernement ne comporte pas de déclaration de propriété. Il attribue simplement par voie de concession, à titre onéreux, pour dix ans, la jouissance de ces biens aux associations qui se formeront pour l'exercice et l'entretien du culte.

Pour les biens mobiliers ou immobiliers, qui proviennent exclusivement de la générosité des fidèles, la commission les répartissait entre les associations. M. Combes les attribue aux associations par voie de concession gratuite et décennale indéfiniment renouvelable.

La commission mettait à la charge des associations toutes les réparations sans exception. M. Combes ne leur impose que les réparations locatives, les grosses réparations restant à la charge de l'Etat, des départements ou des communes.

En ce qui concerne le traitement des ministres des cultes, la commission n'attribuait que des pensions de retraites. M. Combes veut bien octroyer une modeste pension à tous les ministres des cultes qui touchent actuellement un traitement de l'Etat. Il est bien entendu que, comme par le passé, le gouvernement pourrait supprimer ces pensions aux prêtres qui ne lui donneraient pas toute satisfaction.

Le projet de la commission autorisait les associations religieuses à se fédérer entre elles. Le gouvernement n'admet ces fédérations que dans les limites du département.

Le projet gouvernemental ne s'occupe pas de la question des emblèmes religieux, du port du costume ecclésiastique. Ces questions doivent être réglées par des lois spéciales. Il interdit les processions sur la voie publique, alors que la commission maintenait à peu près le *statu quo*.

Un règlement d'administration publique réglera les sonneries de cloches.

M. Combes accepte, avec de légères modifications, les articles relatifs à la police des cultes. En résumé, d'après les explications que nous a fournies M. Briand, le texte précis de M. Combes laisse dans le vague et l'indécision les questions les plus graves, comme celles relatives à la propriété.

En ce qui concerne les pensions de retraites des ministres du culte, le projet Briand, accepté sur ce point par la commission établit des pensions viagères, ne pouvant dépasser 1,200 fr., au profit des ecclésiastiques âgés de plus de quarante-cinq ans. M. Combes fixe la quotité de ces pensions en établissant une gradation suivant l'âge et en prenant comme point de départ l'âge de quarante ans et en distinguant entre des servants et vicaires.

Pour les desservants, les pensions seront de 600 fr. pour ceux âgés de plus de 40 ans ; de 750 fr. pour ceux de plus de 50 ans et de 900 fr. pour ceux de plus de 60 ans.

En ce qui concerne les vicaires, les pensions viagères seront respectivement de 250, 300 et 350 fr. pour les mêmes catégories de 40, 50 et 60 ans.

En outre, le projet de M. Combes prévoit une période transitoire en vue d'assurer le service du culte à la suite de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il attribue une indemnité de 400 francs aux ministres du culte durant les quatre années qui suivront immédiatement la séparation, afin de laisser aux associations cultuelles le temps de se former et d'obtenir, par le concours des adhérents, les ressources nécessaires à l'exercice du culte.

Ajoutons que le projet de la commission supprimait notre ambassade auprès du Vatican et la direction générale des cultes. Le projet du gouvernement ne dit rien au sujet de l'ambassade et, d'autre part, maintient la direction générale des cultes.

L'Incident anglo-russe

Le conflit s'apaise. — La flotte russe à Vigo. — Les menaces de l'Angleterre

L'AMIRAL RODJESTVENSKY

Vigo, 29 octobre.

L'amiral Rodjestvensky a appris des correspondants de journaux autorisés à se rendre à bord du *Kniaz-Souvaroff*, les demandes faites à la Russie par l'Angleterre.

Il a déclaré aux journalistes qu'il avait l'intention de partir à l'aube, mais qu'en présence des nouvelles qu'il apprenait, il attendait de nouveaux ordres de Saint-Pétersbourg.

LA SOUSCRIPTION RUSSE

Paris, 29 octobre.

On mande de Saint-Pétersbourg au *Journal* :

« La souscription ouverte par le *Journal de Saint-Pétersbourg* en faveur des victimes de Hull n'a réuni ici que deux souscripteurs, soit 12 roubles. »

L'ESCADRE RUSSE A TANGER

Tanger, 29 octobre.

L'escadre russe, en rade de Tanger, attend d'être ravitaillée de charbon par les vapeurs spéciaux. Aucun salut n'a été échangé avec les batteries de terre. Des vedettes surveillent les navires et circulent autour.

Trois contre-torpilleurs russes et le navire charbonnier *Koréa* sont ancrés dans le port. Le *Koréa* approvisionne les contre-torpilleurs. Le ministre de France s'est embarqué sur un croiseur. Il irait, dit-on, à Larache.

EN RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 29 octobre.

Le ton de la presse était très monté dans la journée d'hier. On envisageait communément, dans les cercles politiques, l'éventualité d'une rupture.

La nouvelle de l'acceptation par l'Angleterre des propositions russes a produit d'autant meilleur effet que l'initiative d'un accord est venu du czar, et que c'est une suite logique de la politique inaugurée par la fondation de la conférence de la Haye.

On annonce que les officiers impliqués dans l'incident de la mer du Nord recevront l'ordre de quitter leurs navires pour comparaître devant la commission internationale d'enquête.

L'IMPRESSION EN ALLEMAGNE

La presse allemande est unanime à attribuer la solution pacifique des difficultés anglo-russes à l'intervention de la France.

L'institution d'une commission internationale est chaudement approuvée. La Russie ayant accepté de punir ses officiers, si leur culpabilité est prouvée, l'Angleterre n'a plus qu'à accepter le verdict de culpabilité ou l'acquittement, qui sera prononcé par un neutre.

On exprime le regret que la presse allemande ait été jusqu'à considérer la guerre comme inévitable.

LES NAVIRES AVARIÉS

Vigo, 29 octobre.

Le gouvernement a donné à l'amiral Rodjestvensky un délai de quatre jours pour réparer ses avaries. Les bâtiments continuent à embarquer du charbon.

Un remorqueur russe venant de Brest est arrivé à Vigo. De nombreuses dépêches sont échangées entre le czar et l'amiral.

A VIGO

Vigo, 29 octobre.

Un officier russe vient de descendre à terre. Il est allé retirer deux volumineuses dépêches au bureau du télégraphe, puis est retourné en hâte à son bâtiment.

Quand on lui a demandé quelles étaient les dernières nouvelles, il a répondu que quelques-uns des navires allaient partir immédiatement.

LE JAPON ET L'ESPAGNE

Madrid, 29 octobre.

M. Akabané, représentant du Japon à Madrid, a eu une longue conférence, hier après-midi, avec le ministre des affaires étrangères.

On dit qu'il a appelé l'attention du ministre sur le séjour prolongé de l'escadre russe et sur les facilités accordées aux navires russes pour se ravitailler en charbon et en vivres, contrairement aux règles de neutralité.

Le ministre lui a répondu que les autres pays avaient agi de la même manière. Le retard du départ de l'escadre a été motivé par des instructions venues de Saint-Pétersbourg, mais l'amiral se tient tout prêt à partir au premier signal. Les bâtiments russes vont et viennent sur les côtes de Galicie, surveillés par les navires espagnols.

LA GUERRE Russo-Japonaise

EN PRÉSENCE. — ESCARMOUCHES CONTINUELLES. — UN SUCCÈS DES JAPONAIS. — GRANDE BATAILLE EN PERSPECTIVE.

Les Deux Armées en présence

Paris, 29 octobre.

On télégraphie de Moukden au *Journal* :

« Sauf un mouvement de recul d'un côté ou de l'autre, une nouvelle conflagration générale est probable à bref délai ; elle ne sera d'ailleurs que la continuation de la grande lutte de ces dernières semaines, restée indécise et suspendue sans autre raison qu'une mutuelle lassitude.

« Les Russes et les Japonais sont restés sur leurs positions de combat. Les deux armées rangées l'une en face de l'autre sur une étendue de 50 kilomètres sont si rapprochées qu'elles n'ont, pour ainsi dire, aucun avant-poste. Les escarmouches sont incessantes sur tout le front. Les Russes et les Japonais aperçoivent mutuellement, la nuit, leurs feux de bivouac sur lesquels, de part et d'autre, on tire avec une habileté surprenante.

« Une pareille situation pourra difficilement se prolonger sans amener une crise. On commence à se demander si les deux armées ne sont pas arrivées à cet état d'équilibre prévu depuis longtemps, où, pendant un temps indéterminé, elles s'affronteront sans résultats décisifs. »

Saint-Pétersbourg, 29 octobre.

Le correspondant à Moukden de la *Novoie Vremia* rapporte que les Japonais se retranchent activement sur tout le front et que, dans l'armée russe, on ne prévoit généralement pas encore pour bientôt de sérieuses opérations militaires, tandis que la population chinoise paraît supposer le contraire.

Les navires anglais *Allantow* et *Calchas* quitteront prochainement Vladivostock. Le *Calchas* a été remis en liberté après le versement par le gouvernement britannique d'une caution de 100,000 roubles, car le procès le concernant sera jugé par le tribunal supérieur des prises à Saint-Pétersbourg.

Un Succès japonais

Tokio, 29 octobre.

Suivant un télégramme du quartier général du général Kuroki, les Japonais ont pris Ouaï-Tao-Chan, le 27 octobre, après un vif combat.

L'attaque a commencé à huit heures du matin et a fini dans l'après-midi à quatre heures. Les Russes se sont retirés. Les Japonais se sont emparés de deux canons automatiques. Les pertes russes sont évaluées à 200 hommes, celles des Japonais à 170.

Les Russes, qui occupaient Ouaï-Tao-Chan depuis le 14 octobre avec huit compagnies et qui avaient commencé à constituer des ouvrages de défense, ont repassé la Cha-Ho. Ouaï-Tao-Chan est une roche nue qui n'offrait aucun abri aux assaillants.

L'AFFAIRE DAUTRICHE

Cinquième audience. — Audition des témoins

Paris, 29 octobre.

Le conseil entre en séance à midi trente-cinq.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Frischauer et d'une autre lettre de M. Juseph Reinach.

Ensuite, Me Auffray demande que certaines pièces soient communiquées.

LES TÉMOINS

On continue l'audition des témoins.

LE COLONEL FAURIE

Le colonel Faurie a connu les accusés et a eu sous ses ordres M. Dautriche.

Le président : M. Dautriche était-il comptable ? Était-il responsable de la caisse ?

Le témoin : Oui.

Le colonel Faurie rappelle dans quelles conditions se faisait la remise mensuelle du chèque de 40,000 francs. Il dit qu'il ne laissait à M. Dautriche qu'une provision.

Le président : Vous souvenez-vous d'avoir dépensé 25,000 francs ?

Le témoin : J'ai dépensé deux fois une somme semblable.

Un juge : Avez-vous eu connaissance de fiches concernant des hommes politiques ?

Le témoin : Jamais.

La déposition du colonel Faurie continue.

Le commissaire du gouvernement : Avez-vous eu entre les mains le dossier d'Austerlitz ?

Le témoin : Sans doute. Il y a cinq ou six mille dossiers. Je n'ai jamais vu de reçu de 25,000 francs dans le dossier Austerlitz.

Le commissaire du gouvernement : Le relevé de comptes de M. Dautriche était-il sa propriété personnelle ?

Le témoin : Ce registre était un registre du service. Cependant le memento de M. Dautriche pourrait être considéré comme a lui, comme sa propriété personnelle.

Me Jules Auffray demande à poser quelques questions au témoin.

Me Auffray : Quelles sont les qualités de M. Dautriche ?

Le témoin : C'est un comptable modèle, d'une scrupuleuse probité. Chez lui, les moyens étaient au-dessous du zele. M. Dautriche n'a pas beaucoup de mémoire, je l'ai constaté ; je crois que M. Dautriche peut, dans un moment d'effarement, faire quelque chose qui ne serait pas très bien mais incapable, de parti-pris, en y réfléchissant, de le faire.

Au sujet des reçus d'Austerlitz, le témoin dit qu'Austerlitz ne donnait pas de reçus.

Le président : Pardon : Il y a, au dossier, des reçus d'Austerlitz, un de 10.000 fr.

Au sujet du capitaine François Me Chenu demande au témoin :

Le colonel Faurie croit-il le capitaine François capable de donner un ordre illégal ?

— Je ne connais pas assez le capitaine François pour répondre à cette question.

Me Chenu : C'est de la psychologie que nous faisons.

Le témoin : Le capitaine Mareschal est un officier de toute confiance.

LE COLONEL HOLLANDER

Le colonel Hollander succède à la barre au colonel Faurie. Il constate qu'en prenant la direction du service des renseignements il a trouvé une comptabilité très bien organisée. Rien n'était caché à M. Dautriche.

Le commissaire du gouvernement : Le témoin a-t-il connu le reçu de 25.000 francs d'Austerlitz ?

R. — Non.

D. — A-t-il pu disparaître d'un dossier ?

R. — C'est possible.

D. — Avez-vous eu l'occasion, au cours de votre direction, de payer 25.000 francs ?

R. — Oui.

D. — Avez-vous été appelé à estimer les documents Austerlitz ?

R. — Oui, 4 à 5,000 francs.

D. — Ils ne valaient donc pas 25,000 francs ?

R. — A l'époque où ils ont été achetés, ils pouvaient valoir beaucoup. C'est une question de moment.

Le colonel Hollander raconte comment il a assisté le commandant Targe dans sa perquisition au ministère.

Me Henry Bonnet : Le commandant Hollander a-t-il eu connaissance d'une lettre de l'agent Austerlitz demandant 60,000 francs ?

R. — J'ai vu la lettre et il n'y a eu aucune hésitation sur le chiffre.

Me Auffray : Les documents Austerlitz ont-ils été payés trop cher ?

R. — Peut-être bien, mais les officiers ont expliqué qu'ils voulaient conserver cet agent au moment où il n'y en avait plus.

Le colonel Hollander fait un très bel éloge de M. Dautriche, qu'aujourd'hui comme hier, il considère comme un honnête homme.

Si M. Dautriche a failli, dit-il, ce que je ne sais pas, c'est inconsciemment.

L'audience est suspendue.

LE COMMANDANT BRISSET

A la reprise, on entend le commandant Brisset.

Le commandant Brisset a eu l'occasion de compulser le dossier Austerlitz. Les notices n'y figuraient pas. Elles ont été trouvées ensuite.

Le témoin n'a jamais vu le reçu Austerlitz. Il ne croit pas que ce reçu ait été détruit ou ait disparu. Ce témoin fait au sujet des agents et de la valeur des documents les mêmes déclarations que le colonel Hollander.

Le commandant, interrogé sur la présence au deuxième bureau de fiches sur les hommes politiques et les journalistes, déclare qu'il n'en a jamais vu.

Le commandant Brisset rend hommage à l'honnêteté de M. Dautriche. Il le croit incapable de tout acte d'indélicatesse et à plus forte raison de fraude ou de détournement.

Au commandant Brisset doit succéder le commandant Godard.

Le témoin, qui a été victime d'un accident, ne pouvant pas se présenter, le conseil se retire pour délibérer sur le point de savoir si l'on peut s'en tenir à la lecture des dépositions que le témoin a faites à l'instruction.

Il est décidé qu'il sera passé outre aux débats. Lecture est donnée de la déposition du commandant Godard.

Le commandant Godard aurait eu connaissance d'une pièce écrite au crayon et signée Austerlitz, mais il ne peut dire s'il s'agissait d'un reçu ou d'une lettre. En résumé, il ne peut ni affirmer, ni infirmer qu'un reçu ait été donné, sa mémoire ne le lui permettant pas.

M. CAMILLE LEGRAND

M. Camille Legrand, expert en écritures, est ensuite entendu :

On m'a demandé, dit-il, de déterminer, si possible, les caractères préexistants au mot « Austerlitz ». J'ai fait une série de rapprochements. Je me suis servi de la photographie et j'ai pu retrouver quelques caractères partiels.

Le premier mot commençait par une majuscule et une photo faite avec plaque orthochromatique a montré certains vestiges de la majuscule R. Venait ensuite une minuscule *o*, et une autre minuscule. Quant au deuxième nom, les vestiges sont insuffisants. La majuscule est disparue, puis viennent quelques jambages de minuscules et, selon toutes probabilités, un *k*. Enfin, la place de deux ou trois autres lettres, mais je ne puis rien préciser.

M. Flory, expert, dépose à son tour. Il dit avoir procédé à l'examen des livres de comptabilité et l'avoir vue réduite aux trois livres principaux.

Après un échange d'observations entre M. Flory et les avocats, l'audience est levée à cinq heures. La suite des débats est renvoyée à lundi.

LE CENTENAIRE DU CODE CIVIL

Paris, 29 octobre.

En présence de M. le président de la République et sous la présidence de M. Vallé, garde des sceaux, ministre de la justice, a eu lieu cet après-midi, dans l'amphithéâtre de la Sorbonne, la célébration solennelle du centenaire du Code civil.

Sur l'estrade et dans l'hémicycle, les délégations en toge donnent à cette solennité un caractère des plus imposants. Citons les délégations de la Cour des comptes, du tribunal civil, de la cour d'appel, de la cour de cassation, du tribunal de commerce, des avoués à la cour, de l'Institut, du conseil de l'ordre des avocats, des agrégés de la Faculté de droit, du tribunal de première instance, du parquet, etc., de nombreux délégués des puissances étrangères et des Universités du monde entier.

M. Vallé, ministre de la justice, a ouvert la séance par une allocution très applaudie, dans laquelle il a retracé l'histoire de l'élaboration de cette grande œuvre.

M. Ballot-Beaupré, premier président de la cour de cassation, a ensuite pris la parole. M. Glasson, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Paris, a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

L'histoire impartiale ne manquera pas de reconnaître que le Code civil du Consulat doit occuper la première place parmi les lois françaises du dix-neuvième siècle. Malgré ses lacunes et certaines dispositions surannées, l'ensemble du monument n'en reste pas moins grandiose par l'harmonie de ses proportions, par les bases éternellement justes sur lesquelles il repose et, par dessus tout, par la connaissance pratique des rapports de l'homme en société. C'est le code du bon sens et de l'équité.

Introduit dans d'autres pays par la force des armes, il s'y est maintenu par la force de la raison, comme la rédaction des coutumes au seizième siècle.

La confection du Code civil a ouvert une ère nouvelle et féconde dans l'évolution de notre droit.

Enfin, après un discours de Me Bourdillon, bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel, M. Lejeune, ministre d'Etat de Belgique, a pris la parole.

A la fin du discours de M. Vallé, une voix féminine a crié de l'amphithéâtre : « A bas le Code Napoléon ! Il écrase les femmes et déshonore la République ! »

Cette manifestante est Mme Kauffmann, secrétaire de la « Solidarité des Femmes ». Conduite au commissariat, elle a été, après interrogatoire, laissée en liberté.

L'Empoisonneuse de Saint-Clar

Auch, 29 octobre.

Aujourd'hui se sont terminés les débats de l'affaire Galtié. Madame Galtié, accusée d'un triple empoisonnement est condamnée à 20 ans de travaux forcés.

La foule a accueilli cette condamnation par les cris de : A mort !

LES VOLEURS DE BIJOUX

Paris, 29 octobre.

M. Hamard a arrêté hier les auteurs des vols commis chez M. Lépée-Esmelin, bijoutier boulevard des Capucines ; « A la Gerbe d'Or », rue de Rivoli, au coin de la rue Saint-Martin, et chez Mme Borda, marchande de fourrures, rue de Provence.

Ces cambrioleurs, qui s'introduisaient en perçant les murs dans les magasins qu'ils voulaient dévaliser, se faisaient appeler la bande des « perceurs de murailles ».

Ce sont les nommés Lucien Vivien, dit le « Cocher », âgé de vingt-cinq ans, sans condamnation ; Louis Degouy, dit le « Grand-Louis », dit « Beau-Sourire », dit la Tache-d'Argent », demeurant 25, rue Victor-Massé et vivant avec une nommée Fernande de Blainville ; René Briancourt, âgé de trente-deux ans, croupier, demeurant rue Lepic.

Les receleurs de la bande, les nommés François Mœrbel, âgé de trente-trois ans, demeurant boulevard Barbès, et Silvain Bauger, âgé de quarante-deux ans, horloger-bijoutier, route de Saint-Germain, à Montesson, sont allés rejoindre leurs complices au Dépôt.

On a retrouvé chez Mœrbel, chez Bauger et chez Degouy des débris des bijoux volés. Vivien a fait des aveux complets.

Receleurs et voleurs ont été mis à la disposition de M. Roty, juge d'instruction.

ATTAQUÉS DANS LEUR LIT

Paris, 29 octobre.

Henri Rougeoreille, fondeur, et Marguerite Renaud, passementière, avaient abrité leurs amours, pendant quelque temps, dans un hôtel, 217, rue du Faubourg-Saint-Martin.

Le faux ménage fut heureux jusqu'au jour où le fondeur voulut obliger sa maîtresse à assurer seule l'existence commune. Celle-ci s'y refusa avec indignation et quitta l'ignoble personnage pour suivre un maquignon, Etienne Guillaume, avec lequel elle alla habiter, 42, rue des Ecluses-Saint-Martin.

Rougeoreille jura de se venger. Avant-hier soir, il rencontra un de ses camarades, Edouard Chauffay, vingt-neuf ans, garçon fleuriste, demeurant quai Jemmapes :

« — Je vais tuer Guillaume. Veux-tu en être ? lui dit-il à brûle-pourpoint.

« — Je ne demande pas mieux », répondit le fleuriste.

A une heure du matin, les deux hommes faisaient irruption dans la chambre du maquignon. Celui-ci dormait, ayant à ses côtés Marguerite Renaud.

Réveillés à l'improviste, les amants n'eurent pas le temps de se mettre sur la défensive et, pendant que Chauffay maintenait la femme sous les couvertures pour l'empêcher de crier, Rougeoreille lardait de coups de couteau son rival.

Bien que grièvement blessé, ce dernier eut la force de se lever et, saisissant un gourdin, il en frappa violemment à la tête son agresseur.

Des voisins, accourus au bruit, mirent fin à cette lutte terrible.

Guillaume et Rougeoreille ont été transportés à l'hôpital Saint-Louis dans un état très grave.

Chauflay a été envoyé au Dépôt par M. Archer, commissaire de police.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Samedi, 29 octobre.

Une aire de pression supérieure à 770 m/m s'étend du nord-ouest au sud-est de l'Europe. Le baromètre marque ce matin 775 m/m au nord de l'Ecosse et sur la Baltique.

La pression reste un peu basse sur la Méditerranée et les pays voisins. Le vent souffle de l'Est sur toute la France. Il est modéré en Provence, fort sur nos côtes de l'Océan. Des pluies sont signalées dans le nord-ouest de l'Europe et sur l'Italie.

En France, le temps a été généralement beau. La température a baissé dans le sud-ouest du continent. Elle était ce matin de 1° à Clermont et Haparanda, 4° à Paris, 7° à Toulouse, 12° à Perpignan, 20° à Alger. On notait 2° au pic du midi, 3° au Puy-de-Dôme, 6° au mont Mounier.

En France, un régime de nord et d'est est probable, avec temps beau et froid dans le nord et dans le sud.

LA VIE LYONNAISE

EXPOSITION FLORALE

DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE PRATIQUE

Une Visite à la Grande Serre

Les Chrysanthèmes

Nous promènerons aujourd'hui nos lecteurs à travers la grande serre de l'Exposition ; puis nous visiterons le jardin et ses différentes sections ; enfin nous examinerons en détail la belle Exposition d'aviculture, pisciculture et viticulture.

Dès l'entrée, l'œil est ravi par ce parterre splendide de fleurs coupées ou sur tiges, kaléidoscope ravissant où se mêlent les coloris les plus chatoyants.

Tout d'abord, les chrysanthèmes, qui seraient aujourd'hui en pleine floraison si le froid précoce ne les avait retardés. A la fin de l'Exposition tout sera épanoui. On a longtemps appelé chez nous cette fleur, aujourd'hui remarquable par ses variétés et par ses dimensions, la « fleur des morts », parce qu'elle semblait se réserver pour la Toussaint et que ses coloris neutres comme sa rusticité se prêtaient plus volontiers à la décoration des tombes. Quelle transformation aujourd'hui ! Le chrysanthème, par une culture raisonnée et des croisements étudiés, a su se revêtir des couleurs les plus vives et les plus chaudes.

Grenoble et Pont-d'Avignon nous adressent des produits qui rivalisent avec ceux d'Amérique et du Japon, les pays d'origine. A vrai dire, nous ne trouvons guère cette année de variétés bien nouvelles ; chaque sujet nouveau nous rappelle ses pères et mères, soit par le coloris, soit par les formes audacieuses des pétales. Cependant, M. Rozain-Boucharlat a su obtenir par semis des variétés très intéressantes qui méritent bien son grand prix ; telles : l'Aigle d'or, l'abbé Laurent, le Frédéric Lemon, Mary Hill aux pétales roses incarnés, et Zoë Marchand, belle variété de fleurs blanches.

Le même horticulteur est, du reste, universellement connu par sa culture spéciale des Pelargoniums zonale et à grandes fleurs dont il s'est fait depuis longtemps une spécialité incontestée.

Voyez, tout à côté, un lot intéressant, de M. Beurrier. Très beau lot également de chrysantèmes en pots de M. Martin, de Nyons, de MM. Rivoire frères, dont les cultures sont remarquables, et de M. Léonard Lille qui présente des sujets conduits sur haute tige avec le plus grand art. Quant aux chrysanthèmes à grande fleur, le succès est toujours pour M. Calvat, de Grenoble, un des maîtres de cette culture spéciale. Il a poussé au plus haut degré l'art de sélectionner les sujets, de les dédoubler, de les diriger en faisant dans les pieds des coupes sévères, aux tiges couronnées d'une fleur unique, au bouton impeccable obtenu par un pincement implacable. Aussi n'est-il pas rare de voir chez lui des sujets merveilleux de trente et trente-cinq centimètres de diamètre, des monstres en somme, mais les monstres de beauté que Paris nous arrache chaque année et que Lyon n'a pas la chance de retenir.

Roses et Dallahs

C'est le tour des roses ; merveilleusement servies cette année, par la sécheresse, qui en arrêtant la sève, a permis d'obtenir cette splendide floraison d'automne, absolument inattendue. Il est vrai que c'est un peu au détriment du coloris.

Nos marchés rosiéristes ont habilement profité de cette occasion inespérée : Pernet-Ducher, Schwartz, Guillot, Dubreuil, etc..., Lyon montre de plus en plus qu'il méritait bien le titre que nul ne lui discute de « Serre des Roses. » L'exposition nous en présente les produits les plus remarquables, joie de l'œil et de l'odorat ; plus mignonnes que les fleurs de printemps, ces fleurs d'automne ont les coloris les plus ravissants. Voyez, de Pernet-Ducher, son hybride de thé Etoile de France, une, des plus belles roses rouges connues, classée au premier rang ; Soleil d'or, arbuste vigoureux ; Charles de Luze, blanc carné à centre chamois ; Ami-Carle, Joseph Hill, Beauté inconstante, docteur Wadell, Mme Abel Chatenay, etc.

Chez Schwartz, qui continue si bien les anciennes traditions de son père, notre ami Joseph Schwartz, au milieu de milliers de sujets de choix, voici André Schwartz, rouge cramoisi, superbe thé : Comtesse Riza du Parc, rose cuivré de la même famille ; Aurore et Cora, deux merveilles dans les Bengale ; princesse Marie Matchersky, une merveille ; Alfred Williams, rouge carmin, superbe hybride remontant, il nous faudrait citer toute la collection.

Chez Charmet, qui obtient le grand prix d'honneur, un ensemble de lots de toutes beautés, sans faiblesse, cannas, dahlias de toutes variétés, sujets hors ligne, chrysanthèmes de premier choix.

J'ai parlé des dahlias ; comment ne pas s'extasier devant l'exposition unique de MM. Rivoire frères, en dahlias, cactus. Il est bon d'ajouter que ces horticulteurs, doublés de savants, excellent dans tous les genres. Mais leurs cactus attirent plus particulièrement notre attention ; telle cette variété curieuse à colerette, accident adroitement fixé par boutures et perfectionné par les soins ; puis le Kriemhilde, une pure merveille de coloris, Chrisanthémiste Calvat, Magnificent, La Fée, Marie Schwartz, True Friend, cactus noir, toutes plantes aux riches couleurs, aux pétales fièrement érigés, plantes de tout premier ordre ; ajoutez à ces collections, les roses et les cannas remarquables des mêmes producteurs.

Œillets, Collections, Plantes vertes Ornementation

Les œillets ont quelques belles variétés, trop clairsemées, de MM. Beurrier et Ferlat, deux spécialistes bien connus. Quant aux cultures florales du Parc que dirige si bien M. Gérard, avec le concours dévoué de M. Choulet, elles nous présentent des sujets vraiment remarquables et d'une conduite parfaite ; du reste, la réputation de nos horticulteurs du Parc n'est plus à faire. Le monde entier la connaît.

J'arrive ainsi à la belle collection variée de MM. Léonard Lille où les couleurs se marient si habilement avec les asters nains, les bégonias, le chrysanthème nain jaune d'or et les grands chrysanthèmes superbement érigés. On sait que leur établissement de culture, de graines et d'oignons est un des plus justement réputés par la sélection de leurs choix. Ils ont plus loin une collection complète de cucurbitacés des plus curieuses, aux formes et aux coloris les plus extravagants, originalité et plaisir des yeux.

Tout auprès, un lot très séduisant de dahlias de M. Schmidt père, une simple carte de visite, nous conduit vers les salons décorés, un bijou de coquetterie, un salon superbement ordonnancé par M. Aupol, où les lys du Japon se mêlent aux riches orchydées ; une salle à manger de M. Biessy, avec ses surtouts aux coloris chatoyants, aux astragales dentelées ; enfin, le buffet de notre excellent horticulteur, M. Morel, où les raisins aux grappes d'or se marient si gracieusement aux orchydées étranges. Jamais l'art de la décoration n'avait été poussé si loin.

Je terminerai cette promenade dans la serre en louant sans réserve l'exposition de plantes d'appartement de M. Combet, orchydée et croton, les plus belles variétés, B. Comte, Elysée Demoustier, Palais de Glace, etc., vrais bijoux d'ornementation et de verdure.

Voilà ce que j'ai pu voir dans la serre de l'Exposition, et beaucoup d'autres merveilles encore.

Allez-y à votre tour, vous en reviendrez charmés.

Francdousaire.

TENTATIVE de MEURTRE

A PERRACHE

Un ménage désuni. — Explications orageuses. — Six coups de couteau.

Une scène dramatique s'est déroulée hier matin, vers quatre heures, sous les voûtes de Perrache. Un italien, nommé Vincendo Artiaco, âgé de 38 ans, marchand ambulant, a frappé de six coups de couteau sa femme, Nerola Artiaco, âgée de 32 ans, qui s'était séparée de lui.

Il y a quelque temps, Mme Artiaco, qui exerce la même profession que son mari, lasse des mauvais traitements que ce dernier lui faisait subir quitta le domicile conjugal et vint habiter cours Charlemagne.

Artiaco qui se livrait constamment à la boisson, travaillait de façon très intermittente et brutalisait sa malheureuse femme, lorsqu'elle lui refusait de l'argent.

Dès qu'elle l'eut quitté, l'Italien se mit à sa recherche et vendredi soir il finit par découvrir son adresse. Il se présenta cours Charlemagne, mais sa femme refusa de lui ouvrir la porte.

Furieux, Artiaco se retira en proférant des menaces.

Durant toute la soirée il roula de débit en débit, absorbant silencieusement des alcools variés. Il avait son idée, il tenait sa vengeance.

Le Drame

La nuit se passa ainsi, vers quatre heures du matin, Mme Artiaca quitta sa demeure pour se rendre au marché de la Guillotière, ainsi que de coutume, mais à peine s'était-elle engagée sous les voûtes de la gare de Perrache, que son mari se dressa devant elle.

La pauvre femme prise de terreur se mit à crier au secours mais personne ne l'entendit.

Astiaco s'était précipité sur elle et sur son refus formel de reprendre la vie commune, le misérable lui porta successivement six coups de couteau.

L'infortunée tomba en poussant des hurlements de douleur.

Des passants accoururent et la trouvèrent baignant dans une mare de sang, le visage complètement défiguré.

Rapidement, la victime fut portée au poste de la manufacture des Tabacs, où un docteur qu'on était allé prévenir lui prodigua des soins.

Puis la voiture d'ambulance la transporta ensuite à l'Hôtel-Dieu où on l'admit d'urgence.

Elle portait à la tête trois coups de couteau qui avaient fait de profondes blessures, un autre avait été porté à la nuque et ses deux mains étaient en outre tailladées par l'arme, car la malheureuse avait essayé de préserver son visage.

Une des blessures est particulièrement grave et pourrait à elle seule entraîner des

---

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 30 Octobre — 142 —

MARIAGE SECRET

PAR

Paul BERTNAY

QUATRIÈME PARTIE

PAR L'AMOUR !

I

Le passé qui parle

... Seulement, tais-toi !... tais-toi, suppliait-elle en se serrant plus éperdument dans ses bras... Maman ne s'en doute pas. Elle ne sait rien... Nous avons pu lui laisser ignorer...

— Et c'est pour cela... s'écria-t-il avec des larmes dans les yeux.

— Oui... pour cela que j'ai donné ma parole... C'est une dette de reconnaissance... une dette sacrée que je paie... Claude... ne faut-il pas payer loyalement ce qu'on doit ?...

Et dans la détresse résignée de cette probité prête à tous les sacrifices, Claude sentit passer un si immense découragement... un si cruel désespoir que, tout frémissant :

— Mais tu ne l'aimes pas !

— Je lui serai une bonne épouse.

Et lui, perdant à la fin son sang-froid :

— Elle est folle... folle !... C'est absurde !..

Et voilà qu'il avait aussi les yeux pleins de larmes.

— Ah ! chère loyauté... chère abnégation.. cœur d'or... ma chérie... Oui, tu es folle, ma Rolande...

Mais voilà qu'on sonnait de nouveau à la porte d'entrée...

. . . . . .

Cette fois encore — à cause de cette maudite robe de mariée — de cette robe qu'à présent elle s'empressait de dévêtir — Rolande n'avait pu aller ouvrir.

Et Claude s'informait déjà :

— Vous êtes donc seules ?

— La bonne est sortie.

— Eh bien ! je vais moi-même.

Et à lui aussi un cri venait d'échapper — un cri d'allègement et de surprise :

— Césaire !

Et le nouveau venu :

— Vous voyez que j'ai eu vite fait monsieur le docteur.

— Vous revenez de là-bas ?...

— Et j'y ai trouvé la réponse de votre Rosalie au télégramme que vous lui aviez envoyé du Havre.

— Elle va arriver ?...

— Elle a pris le train ce matin... de sorte que d'un moment à l'autre...

Bien...

Et introduisant sans plus de façon son compagnon de voyage dans la chambre de la malade :

— Entrez donc, mon cher Honorat, vous ne serez pas de trop.

Rolande maintenant vêtue de la petite robe sombre... de la simple et modeste robe qu'elle portait toujours... Rolande et Manuèle regardait avec un étonnement muet ce garçon jeune encore à la moustache rousse toute frisottée... ce garçon aux allures décidés et agiles...

Et Claude :

— Permettez-moi de vous présenter ma chère amie, quelqu'un que vous connaissez... au moins de nom... car je sais qu'on vous en a plusieurs fois parlé : M. Césaire Honorat.

Ce nom !... tous les souvenirs qu'il apportait avec lui !

Oui, elles se rappelaient bien : le brigadier Honorat... celui qui avait assisté aux derniers moments de Roland, celui que Henri de Lorgerac avait retrouvé... celui avec lequel il voulait partir pour cette généreuse... hélas ! pour cette folle expédition...

Comment était-il ici ?... Comment semblait-il s'y être donné rendez-vous avec Claude ?

Et le docteur répondait déjà à leur muette interrogation.

— Voilà quelque temps déjà que nous avons fait — nous deux — bien des choses. Bien des choses qui ne sont pas encore terminées, qui s'achèveront, s'il plaît à Dieu... Et j'ai trouvé en lui un précieux auxiliaire mieux que cela, un cœur tout en désintéressement... tout en dévouement... C'est un ami que je vous présente, Manuèle... un véritable... un fidèle ami.

— J'aimais mon pauvre lieutenant, fit Césaire avec une émotion qui mettait un tremblement dans sa voix.

Et avec plus d'émotion encore :

— J'étais là, madame d'Aspremont, quand votre mari vous a fait ses derniers adieux...

— Oui, la Providence nous a permis de retrouver le seul homme encore vivant qui ait assisté à cette scène...

— Le seul... Non, monsieur le docteur, il y en avait encore un autre... Et voyez la bizarrerie du hasard... Je viens de croiser dans cet escalier un homme qui était son vivant portrait... J'ai été sur le point de lui demander : Ne vous appelez-vous pas Delorme ?

— De l'Orme ! s'écria Rolande... Mais, en effet, dans la maison...

Césaire avait sursauté :

— Delorme !... il y a ici quelqu'un qui s'appelle Delorme !...

— Le vicomte de l'Orme, oui...

— Oh ! vicomte... c'est une affaire... Le mien n'aurait pu être qu'un vicomte de table d'hôte ou de tripot... mais enfin... le nom, le nom est bien le même...

Claude était devenu très attentif.

— Comment est-il, votre Delorme à vous, monsieur Césaire ?

— Un grand... le tein brûlé... la moustache poivre et sel... l'œil fuyant... Bien ficelé... il paraît que ses affaires ne vont pas mal... Dame il a changé en dix-sept ans... mais pas assez pour que je ne lui aie mis tout de suite son nom sur sa figure...

— Un homme de quel âge ?

— Mettons quarante-cinq ou cinquante ans. Il les porte légèrement, mais il les paraît.

— Comment vêtu ?

— Le chic d'un vieux militaire... Chapeau monté à grands bords, redingote noire boutonnée, un pardessus clair, une grosse canne.

— Est-ce le signalement de votre vicomte ? demanda Claude à Rolande.

— Mais oui... en effet... c'est cela.

Et le docteur s'adressant de nouveau à Césaire :

— Il assistait, dites-vous, aux derniers moments de M. d'Aspremont ?

— Avec moi et le major... oui, monsieur le docteur.

— Lui... c'est impossible !... s'écrièrent à la fois Manuèle et Rolande.

— Pourquoi impossible ?

— Parce qu'il ne nous en a jamais rien dit.

— Après ça, faisait Césaire... madame d'Aspremont ne porte pas son nom... Il ne sait peut-être pas que la personne qu'il connaît sous celui de Castéras...

— Mais non... mais non, insistait Claude, madame d'Aspremont lui a raconté ces événements...

— N'est-ce pas, vous lui avez tout confié ? demandait-il à Manuèle.

— Tout... oui...

— Vos si cruelles déceptions avec la famille d'Aspremont...

— Je n'ai pas même eu besoin de les lui apprendre... Il en était informé.

— Et quand vous parliez avec lui de ces tristes choses... car vous en avez parlé avec lui ?...

— Plusieurs fois... oui...

— Quand vous lui disiez le drame de Rio-Frio... car vous le lui avez dit ?...

— Oui... oui certainement...

— Il ne vous a jamais arrêtée pour vous apprendre qu'il était là... qu'il avait vu... qu'il avait entendu ?...

— Et, faisait Césaire, il a tout vu... tout entendu... Il a vu madame d'Aspremont recevoir le dernier soupir de mon pauvre lieutenant... il a vu don Castéras arriver sur la place de l'Eglise avec don Arribio... Et le soir. Oh ! monsieur le docteur, je m'en souviens comme si c'était d'hier, nous avons causé ensemble de toutes ces choses, de la famille d'Aspremont... de la déconvenue que ce mariage... que l'arrivée de cet enfant...

— De mademoiselle, faisait-il en montrant Rolande, causerait à M. de Lorgerac.

— Oh ! oh ! fit Claude d'une voix altérée, voilà qui est grave... voilà qui est singulièrement grave...

Et fronçant le sourcil :

— Rolande, redis-moi donc, en détail, comment ta mère et toi vous avez fait la connaissance de ce vicomte-là.

— Oh ! des vicomtes de ce calibre, fit Césaire en haussant les épaules, ça se fabrique chez le graveur de cartes de visites. Il est vicomte comme moi, votre Delorme, et mon pauvre lieutenant qui le tenait à l'œil, et qui avait ses raisons pour ça, ne se gênait pas pour dire que c'était une sombre canaille.

— C'est en ces termes qu'il en parlait ?

— Il l'avait même fait casser de son grade de maréchal des logis.

— Oh !

— Et l'autre... quoiqu'il s'en défendît comme un sournois qu'il était... l'autre lui en avait gardé une dent !... Oh ! non, ils n'étaient pas camarades.

— Et c'est celui-là... Vous êtes bien sûr que c'est celui-là...

— C'est lui. J'hésiterais peut-être si le nom n'était pas là pour assurer ma conviction... ma certitude... parce que, dix-sept ans, ça change toujours un peu un homme... Mais du moment qu'il s'appelle Delorme, j'y mettrais ma main au feu : c'est lui... et je l'avais bien reconnu tout d'abord.

— Mais alors... comment se fait-il que lui-même... en vous revoyant...

— ... Ait passé sans prendre garde à moi ?... Vous oubliez, ou vous ne savez pas, monsieur le docteur, qu'aux chasseurs d'Afrique je portais toute ma barbe... une belle barbe, j'ose le dire, qui me couvrait la moitié de la figure. Maintenant que je l'ai coupée pour ne garder que mes moustaches — dame, j'y ai été forcé bien à contre-cœur pour ne pas effaroucher la clientèle du Tattersall de la rue Pergolèse, — maintenant, je suis méconnaissable.

— Oui... cela explique tout, fit le docteur.

Et, revenant à Rolande :

— Voyons, ma chérie, comment cet homme s'est-il mêlé à votre vie ?

— Son filleul, M. de Queyrel, a loué dans la maison un atelier.

— C'est vrai, ta mère me

complications qui amèneraient un dénouement fatal.

Quant au meurtrier, il s'était hâté de prendre la fuite, mais on est sur sa piste et il est probable qu'il sera arrêté aujourd'hui.

TERRIBLE INCENDIE
RUE MERCIÈRE

Un Homme carbonisé

Hier matin à dix heures, un violent incendie a éclaté au n° 6 de la rue Mercière et a fait une victime.

Le feu s'est déclaré chez M. et Mme Pillaudin, fabricants de sacs en papier et cartonnages, alors que tous deux étaient occupés à faire sécher devant un poêle des sacs tout récemment achevés. Ces objets fournissant un aliment facile au feu, en un instant tout le local fut en flammes.

Mme Pillaudin, affolée, prit la fuite en criant : « Au secours ! » pendant que son mari s'efforçait en vain d'éteindre le feu.

Une quantité considérable de papier et cartons se trouvent entassés çà et là dans les appartements incendiés ; le feu prit en quelques instants des proportions épouvantables. Tout le local fut bientôt la proie des flammes qui s'échappaient avec une violence extrême des différentes ouvertures.

Les pompiers du Dépôt central, avertis immédiatement, arrivèrent bientôt sur les lieux, sous les ordres du capitaine Marchand. Une pompe à vapeur fut immédiatement mise en batterie et des torrents d'eau furent déversés sur le foyer de l'incendie. Ce ne fut qu'après trois heures d'efforts presque surhumains que nos braves pompiers réussirent à maîtriser le sinistre qui menaçait d'envahir les immeubles voisins.

Quand les flammes furent à peu près éteintes, on tenta de pénétrer dans les appartements, mais la tâche était difficile étant donnée la chaleur intense qui se dégageait du monceau de débris incandescents qui emplissaient le local.

Cependant il fallait à tout prix parvenir à y pénétrer. Une rumeur s'était en un instant répandue dans la foule énorme qui assistait à l'anéantissement de l'immeuble. « Personne, disait-on, n'a vu sortir le père Pillaudin ; il est resté dans les flammes ».

Plusieurs tentatives furent faites, mais en vain. L'accès dans les appartements restait toujours impossible.

Horrible découverte

Ce ne fut que lorsque des torrents d'eau eurent complètement noyé les décombres que deux pompiers purent pénétrer à l'intérieur. Quelle ne fut pas leur stupeur et leur épouvante lorsqu'ils se trouvèrent en présence du cadavre horriblement carbonisé du père Pillaudin.

Les craintes qu'éprouvaient les spectateurs angoissés s'étaient malheureusement réalisées. Le malheureux cartonnier avait été surpris par la fumée et asphyxié.

Nous renonçons à dépeindre la douleur de son épouse devant cette affreux spectacle.

Les dégâts qui sont évalués à 20,000 fr. sont couverts par une assurance.

ÉMOUVANT SUICIDE

Désespoir d'amour

Un jeune homme âgé de vingt-trois ans, nommé Paul Quinson, agronome à Seyssel, canton de Vienne (Isère), s'était épris il y a six mois d'une charmante jeune femme. Malheureusement, la situation de M. Quinson était médiocre.

Maintes fois le jeune homme, alors qu'il se rendait chez l'une de ses parentes, Mlle de Bouillane, habitant la villa « Camille » à Saint-Romain-en-Gal (Rhône), eut à s'entretenir avec elle de son avenir, de son peu d'espérances pour arriver à une situation ; enfin, il manifesta le dégoût de la vie.

Hier soir, à six heures et demie, il sonna à la grille de la villa, entra, dit un bonjour amical à sa cousine qui, dans le grand salon, causait avec M. Côte, notaire, puis monta rapidement dans l'une des chambres du troisième étage.

Un temps assez long se passa. Tout à coup, le bruit d'une détonation d'arme à feu se fit entendre. Mlle de Bouillane dit à M. Côte :

— C'est un coup de revolver... C'est mon cousin qui vient de se tuer.

Affolés, ils gravirent prestement les escaliers et entrèrent dans l'appartement de M. Quinson.

Le jeune agronome était étendu sur le parquet, les jambes repliées, les bras croisés sur la poitrine, la tête fracassée par une balle de revolver. Le projectile, entré par la tempe, était ressorti au milieu du front. La mort avait été instantanée.

Sur une table à toilette se trouvaient plusieurs lettres expliquant pourquoi il s'était donné la mort.

Ce suicide a jeté dans la région de Vienne une profonde émotion. M. Quinson y était honorablement connu et jouissait de la sympathie de toute la population.

ŒUVRE ANTITUBERCULEUSE
des Employés des Postes, Télégraphes et Téléphones

Le personnel de l'administration des postes, si éprouvé par la tuberculose, a enfin créé une société antituberculeuse.

Encouragée par M. Troutillot, ministre du commerce, et M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat, cette société, l'Assistance Mutuelle Union et Fraternité, dont le siège est, 58, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris, vient d'acquérir un vaste domaine de vingt-cinq hectares, dans le Var.

Admirablement situé, à quelques kilomètres de la côte d'Azur, le château de Taxil recevra les employés fatigués, les convalescents et ceux atteints de la tuberculose au premier degré.

Ils y recevront tous les soins que comporte leur état et une nourriture abondante pour un prix réellement minime ; 2 fr. 75 les dames, 3 fr. 50 les hommes.

Le prix du voyage sera remboursé par la Société.

Cette œuvre philanthropique et humanitaire se recommande à la sollicitude de tous les esprits généreux.

N. B. — Adresser les demandes de renseignements et dons à MM. Sauvaire et Velay, commis des postes à Lyon-Bellecour, correspondants pour le Rhône.

GRAND-THÉATRE

SIGURD

La reprise de *Sigurd* rappelle en moi des souvenirs hélas lointains, et ma pensée se reporte 20 ans en arrière, à la création de l'opéra de Reyer.

Que de polémiques ne souleva-t-il pas ? Les uns imbus des vieilles formules criaient au scandale, prétendant, de bonne foi, que ce n'était pas de la musique, qu'il n'y avait dans la partition aucune mélodie ; les autres, au contraire, applaudissaient à la tentative audacieuse d'un compositeur qui voulait faire œuvre personnelle, et tandis que ceux-ci assuraient que l'emballement momentané durerait bien peu, ceux-là affirmaient au contraire que *Sigurd* resterait au répertoire.

Les derniers avaient raison ; *Sigurd* est devenu, sinon populaire, mais au moins très compréhensible pour la masse du public. Certes ce n'est pas un chef d'œuvre, si les idées abondent elles ne sont pas toujours heureusement exprimées, l'orchestration est souvent lourde, bruyante, maladroite, mais il est indéniable que l'opéra de Reyer a marqué une étape dans l'évolution musicale et a servi de transition entre l'ancienne école italienne ou française et le théâtre moderne.

Passer brusquement de *La Favorite* ou de *La Dame Blanche* à *Siegfried* ou *Tristan* eût été difficile ; grâce à *Sigurd* qui commença notre éducation, le mouvement s'opéra d'une façon naturelle.

Les interprètes de la création ont laissé de tels souvenirs qu'à chacune des reprises la comparaison s'établit entre eux et les artistes qui leur succèdent.

Massart, Bérardi, Queyrel étaient excellents. Le premier surtout remporta avec Sigurd, le plus beau triomphe de sa carrière.

Hier le rôle était tenu par M. Abonil. Le jeune ténor n'a évidemment pas la voix aussi homogène, ni aussi étendue que son aîné. Mais ce qui lui manque surtout c'est la méthode ; il ne suffit pas de pouvoir lancer telle ou telle note, il faut savoir émettre un son, le poser, il faut savoir ce qui constitue l'art du chant. A ce point de vue M. Abonil a encore beaucoup à apprendre. Je lui conseille aussi la modération ; à chanter pendant cinq actes à gosier que veux-tu, l'organe le plus solide se fatigue.

M. Abonil est jeune et peut prétendre à la réussite, mais à une condition essentielle c'est de travailler.

Le rôle de Gunther est bien lourd pour M. Roselli, qui, je ne me lasserais de le lui répéter, a grand tort d'aborder ce répertoire. Il a des qualités incontestables, mais ses moyens vocaux sont insuffisants pour l'emploi. M. Roselli qui a du goût, de la tenue, chante agréablement et phrase intelligeamment, joue un jeu dangereux pour son avenir en s'obstinant dans cette voie ; puisse-t il le comprendre.

M. Abonil, auquel un accueil peu bienveillant avait été fait au premier acte, a réclamé, par l'intermédiaire du régisseur, l'indulgence, pour cause d'indisposition. Puis, remis de son indisposition, il a dit d'une façon très convenable l'air du 2e acte « Hilda, vierge au pâle souvenir ».

Dans Hagen, M. Gallnier fait de louables efforts mais ne parvient pas à donner beaucoup de relief à son personnage. Il devrait soigner sa diction et se garder de hâcher les phrases et de marteler toutes les syllabes.

Mme Mazarin faisait sa rentrée dans Brunehilde. Notre faicon m'a paru en progrès très sérieux. Elle a perdu l'habitude de respirer bruyamment et je l'en félicite.

Mlle Milcamps chantait Hilda, rôle effacé qui lui a permis néanmoins de faire apprécier sa correction habituelle.

Je ne m'explique pas les coupures pratiquées dans la partition, notamment dans les strophes de Sigurd au deuxième acte. Les deux guerriers n'échangeant pas leurs casques, la suite de l'action devient inintelligible.

Enfin je proteste très énergiquement contre une mise en scène ridicule qui a soulevé la réprobation générale.

N'y a-t-il donc plus de machinistes au Grand-Théâtre pour faire les changements à vue et refermer les trappes ? Et les électriciens où étaient-ils ?

Un peu d'ordre et de discipline s'imposent. Avis à l'administration compétente !

A. F.

NOUVEAU-THÉATRE

La Reine Margot

Drame en 5 actes, d'Alexandre Dumas

Le vieux répertoire du drame n'a pas encore perdu ses droits sur le bon public, surtout la pièce de cape et d'épée aux longues tirades à panache où les nobles seigneurs se font tuer pour la gloire du roi et l'honneur de leur dame.

La *Reine Margot* a reçu un accueil des plus sympathique. Coconas, qui jadis fit rire nos grands parents, sut encore, hier soir, dérider nos fronts devenus plus soucieux. Les vieilles pièces restent jeunes en dépit des productions nouvelles, dont l'aurore voisine de si près le crépuscule.

Il est vrai de dire que la troupe du Nouveau-Théâtre a contribué vaillamment au succès de la reprise de la *Reine Margot*. Quelques artistes se sont souvenus des vieilles traditions, ce en quoi ils ont eu raison.

Le « Plateau » peut descendre, il sera satisfait.

M. Froment jouait le rôle d'Henri de Navarre. M. Froment est, vous ne l'ignorez pas, l'espoir du drame au Nouveau-Théâtre, il a la prestance indispensable, la voix prenante, un jeu qui ne manque pas d'adresse ; avec cela on va loin en passant par le *Bossu*, la *Tour de Nesle* et la *Reine Margot*, on peut aller à la popularité.

M. Parisel a su trouver dans le personnage de Charles IX de bons mouvements, et c'est avec plaisir que nous citons MM. Bureau : Coconas ; Dorny : Lassole ; Dauhel : La Hussière. Mmes Delphine Murat : Catherine de Médicis ; Sybel Bardet : la Reine Margot ; Camille Bienfait — mon Dieu oui ! — la duchesse de Nevers.

Entourée d'une semblable cour, la *Reine Margot*, ne peut manquer de régner longtemps, sur la scène du Nouveau-Théâtre. C'est d'ailleurs notre souhait de joyeux avènement.

CHRONIQUE

UN JUGE !

Dans son formidable et écrasant réquisitoire contre les bas procédés de mouchardages importés dans l'armée par le général André et le capitaine F.·. Molin, M. Guyot de Villeneuve a cité avec des irréfutables preuves, les noms de nombreux fonctionnaires francs-maçons transformés volontiers en espions sur un ordre de leur loge.

Nous y relevons celui du F.·. Bernard, juge de paix à Lyon.

Et ce Bernard qui pousse l'amour de la ferblanterie jusqu'à se faire casserole, est un magistrat.

Il n'est pas besoin, nous semble-t-il, de commentaires.

Que le F.·. Bernard, si cette triste besogne lui plaît, continue à épier, à espionner, à moucharder les officiers de notre garnison ou qui bon lui semble, pour le compte du Grand-Orient ; c'est son droit ; mais il est maintenant impossible que cet homme puisse encore siéger à un tribunal pour juger ses semblables.

Il ne possède plus ce que le peuple exige d'un magistrat : l'intégrité et la dignité.

Pharmacies de garde. — Voici les pharmacies ouvertes aujourd'hui dimanche 30 octobre 1904 :

2e arrondissement : Callet, 52, rue de la Charité ; Narjoux, 37, rue Auguste-Comte.

3e arrondissement : Valette, 38, rue Paul-Bert ; Mathey, 5, rue Servient.

5e arrondissement : Rieaux, rue Saint-Jean ; Rochaix, rue Octavio-Mey.

6e arrondissement : Chapelle, 5, cours Morand ; Martinon, 119, rue de Sèze ; Bruyas, 77, rue Vauban.

Nous recommandons tout particulièrement aux dames une visite aux **Grands Magasins A LA SCABIEUSE**, où elles trouveront un choix considérable et du meilleur goût en **Robes, Confections, Fourrures, Corsages, Peignoirs et Chapeaux**, pour les saisons d'automne et d'hiver. Organisation de premier ordre pour le costume tailleur et essayage fait par tailleur.

La bande des faux-monnayeurs. — La police de Sûreté de Lyon, continuant ses actives recherches, au sujet de la bande des faux-monnayeurs de Villefranche, vient encore de mettre la main sur quatre individus, deux hommes et deux femmes, nommés Louis D..., 22 ans ; Madeleine M..., 20 ans ; Marcelle L..., 23 ans, et Philémon R..., 24 ans.

Les quatre complices sont accusés d'avoir émis et écoulés de fausses pièces de 2 et 5 francs, tant à Lyon qu'à Villefranche.

Hâtez-vous. — C'est le conseil que nous donnerons aux personnes bien avisées, qui voudraient risquer la grande chance de gagner 150.000 francs, avec la minim somme de un franc.

Nous voulons parler de la grande loterie de Valenciennes, dont le tirage irrévocable aura lieu le 15 septembre prochain, et dont les **derniers billets** sont en vente à l'Agence S. P. A., 52, rue de la République, Lyon.

Par correspondance, joindre au mandat enveloppe affranchie à 0 fr. 15 par quatre billets.

La liste officielle des numéros gagnants sera mise en vente immédiatement après le tirage, au prix de 0 fr. 10 ; par poste 0 fr 15.

Mort de M. Arnould Locard. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Arnould Locard, ingénieur des arts et manufactures.

M. Locard, qui fut président de l'académie de Lyon pour la section des sciences, était un géologue distingué.

M. Locard mit en outre ses connaissances d'ingénieur au service de plusieurs compagnies minières en France et à l'étranger, entre autres aux mines et forêts de la Kama dans l'Oural dont il contribua à la prospérité. Il était commandeur de l'Ordre du Christ et officier de l'Instruction publique.

Le *Rappel Républicain* présente, en cette douloureuse circonstance, à la famille de M. Locard, ses respectueuses condoléances.

La rentrée de l'Université. — La séance solennelle de l'Université aura lieu le jeudi 3 novembre 1904, à deux heures précises, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, quai Claude-Bernard, sous la présidence de M. Gabriel Compayré, recteur de l'Académie, président du conseil de l'Université.

Le discours de rentrée sera prononcé par M. Raphaël Dubois, professeur à la Faculté des sciences, et aura pour sujet : *Création de l'Etre vivant.*

Les Recettes pratiques. — Aujourd'hui sera mis en vente le premier numéro d'un nouveau journal qui a sa place indiquée dans toutes les familles. Il a pour titre : *Les Recettes pratiques*, et se propose de rassembler, de cataloguer, de condenser toutes les recettes qui chaque jour se publient et se perdent bientôt pour devenir introuvables le jour où l'on a besoin.

Ces recettes concernent l'hygiène, l'économie domestique, les sports, le tourisme, la photographie, la cuisine, l'agriculture et le jardinage, les plantes et remèdes, l'élevage, etc., etc. C'est une encyclopédie générale de toute nécessité dans les familles.

Le journal est admirablement imprimé avec un titre en bas-relief, très heureusement traité par notre excellent sculpteur Millefaux.

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux à notre nouveau confrère.

Chambre des Huissiers. — La chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement de Lyon est ainsi composée pour l'année judiciaire 1904-1905 : Syndic-président, M. Feignier ; rapporteur, M. Sabatier ; trésorier, M. Donas ; membres : MM. Juvanon, Turcan et Mensieux ; secrétaire, M. Goyard.

L'élection de M. Audiffred. — Dans sa réunion du vendredi 28 octobre, le conseil d'administration du Grand Cercle républicain a voté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

Le conseil d'administration du Grand Cercle républicain, en présence du succès remporté par M. Audiffred, député de la Loire, dans l'élection sénatoriale du 23 octobre, adresse au vaillant défenseur des idées républicaines progressistes ses plus vives félicitations. Il est heureux de féliciter en même temps le corps électoral de la Loire qui a su résister à la pression gouvernementale la plus éhontée.

DEMANDEZ partout la **GENTIANE FRANÇAISE**

Un malaise subit est vite dissipé en prenant une cuillerée **d'Elixir de Bon-Secours.** Exiger partout la marque. Le flacon 2 francs.

Vices du Sang, maladies de la peau, dartres, boutons, démangeaisons, dépôts d'humeurs, goîtres, grosseurs, plaies, tumeurs, abcès, sont toujours guéris par le **Sirop de Bochet du Serpent,** 32, rue Lanterne, Lyon. Eviter les contrefaçons

FAITS DIVERS

Vol audacieux. — M. Brothier, menuisier, route de Genas, 139, est venu déclarer au commissariat de Villeurbanne, que pendant une absence de quelques minutes, quelqu'un avait dû pénétrer chez lui, car son portefeuille contenant un billet de 100 francs et placé dans le tiroir d'une table avait disparu.

Les cambrioleurs. — Dans la matinée, des voleurs se sont introduits dans le débit de boissons de Mme Marie Deroy, rue Béchevelin, 2. Ils ont fait main basse sur un litre d'absinthe et une somme de 70 fr. renfermée dans le tiroir de la caisse.

Arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé, hier, aux arrestations suivantes :

Stanislas Desgoutte, 21 ans, repris de justice, recherché pour vol de bicyclette ; Claude Rubrichon, 58 ans, malfaiteur dangereux frappé d'interdiction de séjour et qui se cachait sous un faux nom, quai Pierre Scize.

Bagarre dans un café. — Le comptoir Chalamont, 71 chemin de la Viabert a été hier au soir le théâtre d'une vraie bagarre.

Les frères Chaillol étaient attablés avec un nommé Caielli, âgé de 75 ans, quand tout à coup une vive discussion s'engagea et les Chaillol frappèrent violemment le vieillard.

Le propriétaire de l'établissement voulut intervenir, mais il fut immédiatement menacé d'un coup de couteau. Puis les deux agresseurs s'enfuirent. Quand la police arriva sur les lieux ils avaient déjà disparu.

Un sauvetage aux Trois-Renards. — Un dramatique événement qui a failli faire deux victimes, est arrivé hier, après-midi, aux Trois-Renards, à La Demi-Lune, dans la propriété de M. Chanron.

Le valet de chambre de M. Chanron, nommé Cottet, a, dans un accès de folie alcoolique, croit-on, tenté de se suicider en se jetant dans une pièce d'eau assez profonde.

Le malheureux allait infailliblement se noyer quand un voisin, M. Debiesse, attiré par les cris de jeunes filles présentes, accourut et n'hésita pas à se jeter tout habillé dans l'eau.

Le courageux sauveteur fut obligé de plonger plusieurs fois avant d'atteindre le désespéré. Ce n'est qu'à la quatrième reprise qu'il parvint à le saisir. Il était temps, sauveteur et sauvé étaient tous deux en piteux état.

M. le docteur Barga, de Tassin, appelé aussitôt, leur prodigua des soins empressés ; il ne fallut pas moins d'une demi-heure d'efforts pour rappeler Cottet à la vie.

M. Debiesse a été chaudement félicité pour son acte courageux. Il n'est pas d'ailleurs à son coup d'essai car voilà le troisième sauvetage opéré par lui cette année.

VILLEURBANNE. — *Pharmacien de service.* — Aujourd'hui, M. Milan, cours Lafayette prolongé, 139.

OULLINS. — *Pharmacien de garde.* — Blanchard, 125, grande-rue d'Oullins.

ECULLY. — *Réunion.* — Dimanche à onze heures, les conscrits de la classe 1904-1905 sont invités à se réunir au café du Châlet, route de Dardilly. Des questions très intéressantes seront discutées. L'ordre du jour porte également le versement des cotisations.

SAINTE-FOY-LÈS-LYON. — *Conseil municipal.* — Aujourd'hui dimanche à 10 heures du matin, séance publique du conseil municipal. Plusieurs questions intéressant la commune sont à l'ordre du jour.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Londres, 29 octobre.

Consolidés	88	1/8	Rio-Tinto	59	3/4
Italien	103	1/2	De Beers	18	3/16
Extérieure	86	7/8	Goldefields	7	1/8
Turc Unifié	85	0/0	East Rand	8	1/2
Banque Ottam.	13	1/2	Chartered	1	7/16
Suez	176	1/2	Soutenues Aurifères, fer.		

UNE CIRCULAIRE D'ANDRÉ

Brest, 29 octobre. — Le général André a adressé aux commandants de corps d'armée une circulaire relative au projet des officiers, sortant du rang, de former une association destinée à soutenir leurs intérêts dans la presse et le Parlement.

Le ministre désapprouve cette tentative, susceptible d'apporter la désunion dans le corps des officiers qui ont tous les mêmes devoirs et les mêmes droits. Il blâme tout acte qui pourrait affaiblir la force de cohésion indispensable en temps de paix comme en temps de guerre.

PELLETAN ET MALLARMÉ

Paris, 29 octobre. — Le ministre de la marine a conféré de nouveau aujourd'hui avec l'amiral Mallarmé.

M. Pelletan et l'amiral Mallarmé sont tombés d'accord sur les mesures à prendre au sujet de l'incident Goude.

LA CATASTROPHE DU " LIBAN "

Marseille, 29 octobre. — M. de Possel, juge d'instruction, chargé de l'enquête judiciaire sur la catastrophe du *Liban*, a impliqué dans les poursuites, en outre du commandant Lacotte, le capitaine en second du *Liban*, M. Rolland, et le maître d'équipage Santandrea.

Le capitaine en second Rolland, interrogé hier, a refusé de répondre, demandant à être assisté d'un avocat. Il a désigné comme défenseur, Me George David.

CONDAMNÉ A MORT

Saint-Brieuc, 29 octobre. — La cour d'assises des Côtes-du-Nord, a condamné à la peine de mort, le nommé Illien qui, il y a 8 ans, avait assassiné à Kermoroch, Mme Montfort, femme d'un notaire.

La Délation dans l'Armée

DÉMISSION DU CAPITAINE MOLIN

Paris, 29 octobre.

On annonce que le capitaine Molin, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, qui, comme on sait, a été mis en cause hier, devant la Chambre, au cours de l'interpellation Guyot de Villeneuve, a remis aujourd'hui, au ministre de la guerre, sa démission.

Le général André aurait accepté cette démission.

L'ENQUÊTE

Paris, 29 octobre. — Ajoutons que le ministre de la guerre poursuit l'enquête que, conformément à l'engagement qu'il avait pris devant la Chambre, il a ouverte dès hier soir sur les faits révélés par M. Guyot de Villeneuve.

La démission du capitaine Molin serait l'un des premiers résultats de cette enquête.

LES FUITES

Paris, 29 octobre. — Suivant le *Courrier du Soir*, on soupçonne qu'il y eut de la part de quelques hautes personnalités de la Sûreté générale des indiscrétions et des divulgations qui permirent à M. Guyot de Villeneuve de se documenter.

Il faudrait s'attendre d'ici peu à plusieurs disgrâces dans le haut personnel de cette administration.

AUTOUR DU PARLEMENT

LA COMMISSION SÉNATORIALE DE L'ARMÉE

Paris, 29 octobre. — La commission de l'armée a repris l'étude de la loi de deux ans. Dans l'article 19 de la Chambre, elle a supprimé la disposition permettant d'examiner jusqu'à l'âge de 25 ans et de les incorporer s'ils deviennent bons pour le service, les jeunes gens ajournés par les conseils de revision au moment de leur conscription.

L'article 23 de la Chambre, imposant deux ans de service aux élèves des grandes écoles, est repoussé. La commission reprend le texte du Sénat leur imposant une seule année.

En ce qui concerne les élèves médecins-majors ou vétérinaires auxquels le projet de la Chambre impose deux ans de service dans le rang, la commission a décidé de leur imposer six ans de service comme majors au vétérinaires et rien dans le rang. Les articles de 26 à 30 ont été ensuite adoptés.

LA SÉPARATION

Paris, 29 octobre. — Après la lecture du projet Combes, M. Briand appelle l'attention du garde des sceaux qui est venu assister à la séance de la commission sur la portion de la propriété des édifices qui était réglée à l'article 2 du projet de la commission, article supprimé dans le projet du gouvernement.

M. Vallé répond que la jurisprudence a posé des principes qui restent établis et qui permettent de solutionner les difficultés, s'il s'en présentait ; néanmoins, le garde des sceaux estime qu'il est utile de les préciser dans le texte même du projet, en reprenant l'article 11 du texte de la commission ; il en accepte donc le rétablissement.

M. Combes déclare qu'il se tiendra à la disposition de la commission pour discuter avec elle quand elle le voudra. M. Grosjean demande que le ministre des affaires étrangères soit entendu. M. Combes n'y voit aucun inconvénient, il n'y a aucun dissentiment dans le ministère, sur cette question de la séparation.

La séance est levée à 6 h. 25.

Le centenaire du Code civil

INCIDENTS DROLATIQUES

Paris, 29 octobre. — Une amusante manifestation s'est produite à l'issue de la cérémonie du centenaire du Code civil.

Une dizaine de fiacres arrivèrent devant la Sorbonne, bondée de manifestantes portant des placards et accompagnées d'hommes sandwichs. Sur ces affiches se lisaient les attaques ordinaires des féministes contre le Code civil ; les placards avaient pour titre : « le Code écrase la femme », « nous protestons contre sa glorification », et ils concluaient : « nous protestons contre la contradiction des hommes qui, après avoir rejeté l'empire, glorifient sa législation despotique en en célébrant le centenaire ».

La police dut écarter les manifestantes, leurs fiacres et leurs hommes sandwichs qui errèrent jusqu'au soir dans Paris, au grand amusement de la foule.

LE BANQUET

Paris, 29 octobre. — M. Vallé a présidé le banquet du centenaire du Code civil. Parmi les assistants on remarquait : MM. Chaumié, Lardy, délégué suisse, Oronsaquarta, procureur général à Rome.

M. Vallé a remercié les délégués et les savants étrangers ; il les pria de transmettre à leurs souverains, les vœux du peuple français.

M. Lardy a remercié au nom des délégués étrangers

Le Conflit anglo-russe

LA PRESSE ALLEMANDE

Berlin, 29 octobre. — Le *Tageblatt* écrit que l'idée de Nicolas II de régler pacifiquement les conflits internationaux par l'arbitrage obtient son premier succès, et le hasard veut que ce soit le tsar qui profite le premier de sa généreuse initiative.

La *Gazette de Voss* attribue la solution pacifique à l'action rapide et pleine de tact de la diplomatie française. La guerre est évitée, c'est la chose principale ; il reste maintenant à assurer la sécurité de la navigation internationale à laquelle toutes les puissances sont intéressées.

LES BATIMENTS NORWÉGIENS

Bruxelles, 29 octobre. — Le correspondant du *Petit Bleu*, à Londres, apprend de bonne source que l'affaire des deux bâtiments marchands danois et norwégien qui prétendent que l'escadre russe tira sur eux dimanche dernier sans les atteindre, sera probablement jointe à l'incident de Hull devant la commission d'enquête arbitrale de Vigo.

M. MARTENS, DÉLÉGUÉ RUSSE

Saint-Pétersbourg, 29 octobre. — Le professeur Martens est désigné pour être représentant légal de la Russie à la conférence de La Haye qui doit régler l'incident de la mer du Nord. L'amiral Rodjestvensky détachera des officiers appartenant à l'escadre de l'amiral Folkersam dont les navires sont les seuls qui aient tiré.

LA Guerre Russo-Japonaise

LE RAPPEL D'ALEXEIEFF

Ché-Fou, 29 octobre. — L'amiral Alexeieff et son état-major arriveront à St-Pétersbourg, le 14 du mois prochain. Suivant le consul russe de Ché-Fou, le rappel d'Alexeieff serait dû à ce que l'on aurait besoin de ses lumières pour dresser un autre plan de campagne.

L'ACTIVITÉ DES JAPONAIS

Saint-Pétersbourg, 29 octobre. — On mande de Dadziapou que les Japonais ont fait preuve le 27 d'une certaine activité à leurs avant-postes près des forts de Tsou-Tsin et Poutsaowa.

Un détachement du régiment de Samara a combattu toute la journée avec alternatives de succès et de revers contre un adversaire dont le nombre équivalait à celui d'un régiment d'infanterie.

La nuit, les Japonais se sont emparés, après avoir entrepris la construction de retranchements importants du village de Tsy-Tsin qui est devenu entièrement la proie des flammes.

(*Fin des dépêches de nuit.*)

TRIBUNE POLITIQUE

L. D. P. — Nous prions tous nos amis de se joindre à notre organisation pour le port de la couronne aux combattants de 1870 morts pour la patrie.

Rendez-vous ce matin, dimanche, à dix heures, au bout du pont Lafayette, côté rive gauche, square Jussieux.

COURRIER DES SPECTACLES

Nouveau-Théâtre. — La *Reine Margot* dont la première a eu lieu hier soir, a obtenu le meilleur accueil de la part du public qui, nombreux se pressait au Nouveau-Théâtre. Il faut dire que le drame d'Alexandre Dumas a été monté d'une façon toute remarquable avec la Saint-Barthélemy, la mort de Charles IX, la torture, et surtout la chasse à courre avec meute de chiens, chevaux et trompes de chasse, la curée au son du hallali. Ce tableau a obtenu un immense succès et est certainement le clou de la mise en scène qui est des plus soignées.

Aujourd'hui, deux représentations.

Casino-Kursaal. — En cette période de fêtes, le concert de la rue de la République va détenir le record du succès, grâce à sa troupe impeccable et à ses attractions sensationnelles. Parlons seulement des deux vedettes de l'affiche : l'exhilarant Tom Hearn, dont la seule vue sur la scène fait se pâmer de rire tout les spectateurs. Cet homme, qui a fait rire le shah de Perse, fera rire également tous les Lyonnais. Le second clou, c'est la Bouillotte magique, ou l'art de faire du feu avec de la glace et enflammer de l'eau. Ce seul numéro mérite la représentation ; il paraîtra en matinée et en soirée.

Concert de l'Horloge. — A l'occasion des fêtes de la Toussaint, le programme de l'Horloge est considérablement renforcé, il y aura grande affluence pour applaudir Carel et sa gracieuse demoiselle, dans leurs scènes de ventriloquie amusante ; l'hilarant comique Vaquier dans un genre spécial ; Mlle Lubin, une excellente chanteuse à voix ; les bons comiques Max, Demorange, Faurez, Chérals, Mmes Debrémont, Saint-Germain, Dianah, Barelett, sans oublier les jeunes duettistes Daviberts ; et pour corser un tel programme, le gros succès actuel, *Mam'zelle Nichette*, la joyeuse pièce admirablement jouée par MM. Gérald, Yvan, Delprad, Mmes C. Dermès, Dianette et Blanche Gaspard. En matinée, même spectacle que le soir.

Cirque Bureau. — Les attractions qui, depuis deux jours, obtiennent un si vif succès : les six Inas, extraordinaires acrobates ; Triventanos, sur sa colonne d'or ; les O'Briens aux Trois Reck's ; Rudy et Fredy, les négrillons danseurs et chanteurs du Nouveau Cirque, paraîtront avec tous les clowns aux deux représentations qui seront données aujourd'hui à 3 h. et à 8 h.

Courrier des Sports

COURSES DE VILLEURBANNE

Nous ne saurions trop recommander aux sportsmen de venir aux courses à 1 h. 30. C'est, en effet, à cette heure, qu'auront lieu les opérations pour la première course. Le prix du *Demi-sang* pouvant donner lieu à plusieurs épreuves, les opérations d'affichage seront menées rondement afin que tout soit terminé à 4 h. 40.

Le train spécial qui partira à 1 h. 25, gare de l'Est, amènera les voyageurs en temps voulu pour qu'ils puissent assister à la première course ; il partira à 5 h. 15.

COURSE DE COTE DE GAILLON

Nous voici aujourd'hui à la dernière course d'automobiles de l'année, la course de côte de Gaillon.

C'est la cinquième fois que se dispute cette terrible épreuve. L'année dernière, le 107 à l'heure fut atteint par Rigolly avec sa 100 chevaux Gobron-Brillé, et enleva le record à Le Blon sur Serpollet.

Gaillon est donc le véritable critérium de la vitesse en côte, car où trouver si près de Paris côte plus parfaite que Gaillon, absolument en ligne droite, débutant avec du 10 0/0 pour se terminer à 7 0/0. Tous ceux qui se classeront dans les premiers pourront se proclamer champions de la vitesse, car il y a peu de courses aussi dures que celle-ci.

Deux catégories sont ouvertes, dans la catégorie « Tourismes » nous aurons une réédition de la course de Château-Thierry. De nombreux engagements ont été reçus. Dans la catégorie vitesse nous relevons, la Mercédès, 90 chevaux, du baron de Caters qui est pilotée par Faure, une autre Mercédès, pilotée par Charley ; deux Serpollet, la Napier d'Edge, deux Hotchkiss, la Gobron Brillé de Rigolly, le détenteur du record 1903, comme voitures légères, Darracy, Bayard, Clément, Serpollet, comme voiturettes Darracy, Oldsmobile, et Passy-Thellier.

LE STADE BORDELAIS A LYON

Par suite d'empêchements imprévus, le match du foot-ball rugby qui devait avoir lieu entre le Stade bordelais et le football club de Lyon et que nous avions annoncée pour le 1 novembre, n'aura pas lieu, le Stade bordelais ne pouvant faire le déplacement.

Nous espérons que ce n'est que partie remise.

FOOTBALL CLUB DE LYON

Dimanche, au Grand-Camp. — Rugby : équipe 1re contre équipe 2e ; à 2 h. 1/2, équipe 3e contre équipe 1re A. S. L. — Association : équipe 1re contre équipe 2e.

AMICALE SPORTIVE

Aujourd'hui dimanche, équipe 1re contre F. C. L. (3), terrain du club au Grand-Camp, coup d'envoi à 1 h. 1/2.

Equipe 2e contre U. S. L. (1), sur le terrain de l'Amicale à Cusset, coup d'envoi à 2 heures.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Association professionnelle des Sténographes lyonnais. — Réunion du Comité de direction, lundi 31 octobre à 8 h. 1/2 du soir, Café Mars, place de l'Hôpital. La présence de tous les membres du comité est indispensable.

Les Gars de l'Allier. — Réunion générale aujourd'hui dimanche 30 octobre, à deux heures du soir, au siège social. Compte rendu moral et financier. Inscription de nouveaux adhérents.

Cercle d'études de Bellecour. — Ce soir, à 8 h. 1/2, conférence par M. Rendu sur *l'Alcoolisme, fléau social*

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital entièrement versé

DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1904

ACTIF		
Espèces en caisse et dans les banques	134,014,438	23
Portefeuille	1,122,620,551	53
Avances sur garanties et reports	477,777,337	10
Comptes courants	430,530,522	26
Portefeuille Titres (Actions, Bons, Obligations, Rentes)	8,431,715	18
Immeubles	35,000,000	»
Comptes d'ordre et divers	35,420,806	76
	2,243,795,371	06
PASSIF		
Dépôts et bons à vue	696,628,702	69
Comptes courants	978,950,680	33
Acceptations	86,930,027	18
Bons à échéance	31,085,005	49
Comptes d'ordre et divers	100,200,955	37
Réserves diverses	100,000,000	»
Capital entièrement versé	250,000,000	»
	2,243,795,371	06

Certifié conforme aux écritures :

Le président du conseil d'administration, HENRI GERMAIN.

Le directeur général, A. MAZERAT.

DEMANDEZ PARTOUT

Elixir de Bon-Secours

Souverain dans les **Syncopes, Faiblesses, Maux de cœur, Indigestions, Refroidissements

COURS DE LYON

Du 29 octobre 1904

CLOTURE A TERME

3 0/0	97 975	Banque Ottomane	591 ..
Extérieure	87 20	Nord-Espagne	180 ..
Italien	103 90	Saragosse	288 50
Turc unifié	86 175	Rio-Tinto	1498 ..
Crédit Lyonnais	1147 ..	Briansk	422 ..
Métropolitain	588 ..	Thomson-Houst.	760 ..

CLOTURE AU COMPTANT

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Gaz de Lyon	732 ..	Lyon fusion anc.	453 ..
Acier. de Firminy	2700 ..	— nouv	450 ..
Acier. de la Marine	.... ..	Rhône-Loire 4 %	... ..
Acier. St-Etienne	.... ..	Andalous 1re	... ..
Forges d'Alais	.... ..	Autriche-Hong. 1re	449 ..
Bouhey	... ..	— nouv. 4 %	... ..
Comm.-Fourch	... ..	Lombardes anc.	328 75
Constr françaises	... ..	— nouv.	325 ..
— russes	264 ..	— — 4 %	... ..
Creusot	1850 ..	Nord-Espagne 1re	... ..
Franche-Comté	318 ..	— 2e	... ..
Franco-Russes	489 ..	— 5e	240 ..
Horme	135 ..	Asturies 1re	... ..
Part Kama	... ..	Saragosse 1re	388 ..
Petite Kama	92 ..	— 3e	... ..
Blanzy	1250 ..	Ville de Lyon	103 50
Berestow	... ..	Ville de Paris 71	... ..
Loire	266 ..	— 98	... ..
Montrambert	850 ..	Communales 79	479 25
Rive-de-Gier	29 50	Foncières 79	... ..
Saint-Etienne	425 ..	Communales 80	502 ..
Trifail	331 ..	Foncières 85	... ..
Cie gén. de Navig.	360 ..	Communales 91	400 ..
Banque privée	440 ..	Foncières 95	... ..
Tramw. d'Angers	... ..	Communales 99	... ..
— de Limoges	... ..	Tramw. Lyon 4 %	303 50
— de Lyon	850 ..	— 2 1/2	288 25
— Ouest-Elect.	... ..	Blanzy	504 ..
— Oran	280 ..	Loire nouv.	... ..
Deux-Passages	540 ..	Gaz de Lyon	296 ..
Grand-Bazar	... ..	Eaux, éclairage	... ..
Cordeliers	... ..	Jonage 4 %	... ..
Bergougnan	... ..	Tresses et Lacets	... ..
Dynamite russe	98 ..	Russie mérid	331 ..
Phonographes	192 ..	Rykovski	... ..
Plaques Lumière	504 ..	Trifail	513 ..
Anc. Établ. Rivat	... ..	Barcelone Dir.	267 ..
Soie Chardonnet	2050 ..	Cacérès	... ..
Soie Artificielle	3 05 ..	Ségovie	327 ..

COURS DE PARIS

Du 28 Octobre 1904

Préc. clôt.	TERME	Prem cours	Dern. cours
—	—	—	—
97 80	3 % français	98 ..	98 05
.... ..	Italien 5 %	103 85	104 ..
86 97	Espagne 4 % Extérieure	87 25	87 07
63 60	Portugais nouveau	63 90	63 80
.. ..	Russe 3 % 1891	76 30	76 40
85 95	Turc unifié	86 15	86 02
.. ..	Turc 4 %	.. ..	.. ..
85 75	Argentin Rescision	86 40	86 35
79 40	Brésil 4 %	79 50	79 40
79 50	Serbe 4 %	79 70	79 40
.... ..	Banque de France	.... ..	.... ..
.... ..	Crédit Foncier	727 ..	726 ..
696 ..	Comptoir Nation. d'Escompte	.... ..	.... ..
1144 ..	Crédit Lyonnais	1147 ..	1147 ..
1254 ..	Banque de Paris	1257 ..	1253 ..
589 ..	Banque Ottomane	590 ..	593 ..
.... ..	Banque Autrichienne	.... ..	.... ..
1360 ..	Paris Lyon	1361 ..	.... ..
.... ..	Autrichiens	.... ..	.... ..
.... ..	Lombards	92 50	93 ..
284 ..	Saragosse	289 ..	287 ..
177 ..	Nord-Espagne	180 ..	178 ..
754 ..	Thomson-Houston	759 ..	755 ..
.... ..	Forces Motrices du Rhône	.... ..	.... ..
585 ..	Métropolitain	589 ..	585 ..
.... ..	Dynamite Cie	592 ..	.... ..
417 ..	Briansk	425 ..	439 ..
1600 ..	Sosnowice	1610 ..	1610 ..
4410 ..	Suez	4430 ..	4415 ..
1479 ..	Rio-Tinto	1495 ..	1501 ..
87 3/4	Consolidés à Londres	88 1/4	88 1/8

APRÈS BOURSE

3 0/0	98 06	De Beers	461 50	Goldfields	177 50
Tharsis	124 ..	Chartered	40 25	East Rand	242 50

CHANGES SUR PARIS

Londres L.	25 30	Bruxelles	100 23 ./.
Madrid P.	37 20	Rome L.	.. .. ./.
Barcelone P.	37 20	St-Péters. R.	.. .. ./.
Lisbonne R.	643 ..	New-York D.	515 .. 5/8
Vienne Fl.	95 28	Amsterd. Fl.	.. .. ./.
Berlin Rm.	81 ..	Constant. Lt.	88 20 ./.
Hongkong	2 30	Singapore	....
Shanghaï	3 20	Bombay	14 1/16
Japon	2 54	Calcutta	14 1/16

MINES D'OR

Paris, 29 octobre

De Beers ordin.	461 ..	Ferreira	530 ..
French Rand	76 ..	East Rand	242 50
Robinson Gold	243 50	Kleinfontein	63 ..
Robinson Rand	45 50	Geldenh. Estate	140 ..
Chartered	40 ..	Transwaal	97 25
Consol. Goldfields	177 50	Mozambique	31 75
Langlaag. Estate	102 ..	Durban	.. ..
Randfont. Estate	81 75	Lancaster	53 ..
Sheba	.. ..	Rand Mines	272 ..
Simmer	48 50	Huanchaca	99 50

BULLETIN FINANCIER

LYON

Lyon, 29 octobre.

Réponse des primes :

Si, hier, on était noir, ce matin on voyait tout en rose et toute la cote était en hausse, au parquet et aux Mines, Ceux qui ont vendu sur l'incident russo-anglais, rachetaient en double, pour recevoir la claque, des deux côtés, car nous estimons qu'on a exagéré le mouvement de reprise.

Le *Rio-Tinto*, dont nous prêchons la hausse, *depuis si longtemps*, a effleuré le cours de *1,500 francs*, sur la hausse constante du cuivre à Londres à *liv, 62* et à New-York à 13.56. L'Amalgamated fermait à *67.87* contre *65.25*

On cotait le *Rio-Tinto*, en juin 1285, le 1er juillet 1316, le 1er août 1332, le 1er septembre 1362, le 1er octobre 1430, aujourd'hui 29 octobre 1489, 1500, 1498, dernier.

On détachera le coupon de *40.70 acompte*, en bourse, le 5 novembre prochain.

Ceux qui ne croyaient pas à la hausse du *Rio*, la prédisent à présent, nous préférerions en vendre, cependant, étant donné les primes débordées, la hausse peut encore s'accentuer, surtout si la hausse du métal persiste en Amérique.

A Barcelone, le change valait *37.40*.

Le *3 0/0* a débuté à 97.90 pour finir à 97.975.

L'*Extérieure* a ouvert 87.20 pour coter 87.20 et finir à 87.20.

Le *Turc unifié* a débuté à 86.225 pour faire 86.275 et fermer à 86.175.

Lyonnais 1.148, 1.147.

Les *Chemins Espagnols* ont été très fermes.

Le *Rio-Tinto* a débuté à 1.489, 1.487 pour faire 1.500 et 1.498.

Dont 10 au 14 novembre 1.520, 1.526.
» 20 au 14 » 1.505.

Briansk, 425, 419. 422.

Comptant.— Fonds d'Etats. — Privilégiée 101.55, Russie 1869, 95.15, 1880, 95, 1889, 93.70, 1894, 93.05, 1901, 95.15, 1891, 76.40. Bons Trésor 516.25, Serbie 79.20.

Actions. — Foncière 327, Bons Panama 106, Jonage 471, Caucase 263, Châtillon 1.320, Cuivre 198, Rochet 2360, Bateaux 245, Algérie 106, Drôme 375, Bron nouvelle 317, Georges 275, Américaine 265, Izieux 104.

En banque. — *Mines trop chaudes*, Londres avait peu monté, la réponse des primes est seule cause du mouvement. De Beers 463,50, Chartered 38,50, East Rand 213, Goldfields 177,50, 179, 178. Rand Mines 272, 274. Transwaal 97.

Actions. — Kertch 55, Sud Russe 910, Kostroma 110, Electron 230, Borax 609, St-Etienne 185. Montolieu 501, Castille 27, Krieger 112, Bar 165, Négociants 100, Syndicat lyonnais 1260, Richard 170, Parts 66, Textiles 215, 225. Anasaha 100.

Obligations. — Pont Lignon 455, Pottendorff 475, Donetz 4 1/2 511, Vienne 429.

TREBLA.

NOTA : Le chroniqueur Trebla répond à toutes demandes de renseignements. Joindre un timbre de 0.15 pour la réponse.

T.

Paris, 29 octobre.

Comme il était à prévoir, le différend anglo-russe est aplani par suite du renvoi de la question devant la juridiction de la conférence internationale de la Haye. On peut donc considérer qu'aucune crainte de complications n'existe plus et en ce qui concerne les marchés financiers, les vendeurs de ces jours derniers se trouvent contraints de racheter. Cette obligation leur est devenue d'autant plus nécessaire et urgente que c'est aujourd'hui la réponse des primes.

Or, la rente qui clôturat hier à 97 65 après bourse débute aujourd'hui à 98 fr. Londres est naturellement dans les mêmes dispositions que nous. Il existe cependant un argument de modération que font valoir les baissiers, c'est l'argent un peu plus cher qu'à la dernière liquidation ; le marché devient alors plus calme. Les cours sont stationnaires avec tendance très bonne au fond.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Compagnie des Chemins de fer de Porto-Rico

Recettes de la 36e sem. de 1904	37.342 65
— — — 1903	25.636 70
Augmentation en 1904	11.705 95

Recettes à partir du 1er janvier 1904	1.599.600 30
Recettes à partir du 1er janvier 1903	1.036.066 70
Augmentation en 1904	563.533 60

Chemins de fer du nord de l'Espagne

Recettes du 7 au 13 oct. 1904	2.528.939 70
— — — 1903	2.678.612 63
Diminution en 1904	149.672 93

Recettes à partir du 1er janvier 1904	86.779.007 82
Recettes de la période correspondante de l'exercice 1903	86.460.100 07
Augmentation en 1904	318.907 07

Chemins de fer Andalous

Recettes du 8 au 14 octobre 1904	487.919
Recettes du 8 au 14 octobre 1903	433.921
Augmentation en 1904	53.988

Recettes à partir du 1er janvier 1904	16.392.454
Recettes à partir du 1er janvier 1903	16.836.635
Augmentation en 1904	555.819

Le Gérant : CLAUDIUS LAMURE.

Imp. A. GENESTE, 71, rue Molière, Lyon

Ne vous purgez qu'avec le

THÉ DU MONT-DES-SAUVAGES

Purgatif, Dépuratif, Anti-Bileux, Anti-Glaireux Rafraîchissant, Vulnéraire

Composé d'un mélange de plantes aromatiques de nos montagnes, c'est le purgatif et dépuratif *populaire* par excellence.

L'essayer c'est l'adopter et n'en vouloir jamais plus d'autre.

Envoi franco par poste contre mandat de 0.75 adressé à E. PASCAL, pharmacien-spécialiste à Tarare (Rhône).

Dépôt Pharmacie du Serpent et toutes bonnes pharmacies

Paraît le 1er Novembre

LES RECETTES PRATIQUES

Journal bi-mensuel

Indispensable dans les familles, qui condensera toutes les recettes utiles et pratiques concernant *l'hygiène, le ménage, la cuisine, la médecine simple, le jardinage, les sports : tourisme, automobilisme, chasse, pêche, photographie, l'élevage, l'agriculture, les collections et bibliothèques*, etc.

Une table des matières permettra, à la fin de chaque année, de classer ces recettes pour donner aux lecteurs toute facilité de les retrouver au moment où elles sont nécessaires.

C'est en somme une véritable encyclopédie domestique

EN VENTE : **0.10 cent.** chez tous les libraires et chez tous les marchands de journaux.

IMPRIMERIE

Artistique et Commerciale

TYPOGRAPHIE / LITHOGRAPHIE — 17, Cours Vitton, 17 LYON

Impressions par Procédés photographiques

PRIX AVANTAGEUX. — LIVRAISON RAPIDE

TONI-KOLA VIN de KOLAS FRAIS

Seul produit hygiénique et tonique, à base exclusive de l'Extrait de Kolas frais, préparé à Conakry (Guinée française) par **V. Gaborlaud**, explorateur de Fouta-Djallon.

Convient aux personnes faibles en général aux gens de sport et à ceux qui se fatiguent.

ÉCHANTILLON **GRATUIT** envoyé franco sur demande au

Dépôt général : **J.-H. Secrestat Aîné, BORDEAUX**

Se trouve à Lyon chez MM. Malleval et Cie, rue Emile-Zola, 11; — Suty, rue de la République, 8; — Bothiot, rue Victor-Hugo, 68; — Garnier, cours Morand, 1; — Vve Jouaneuf, rue d'Algérie, 12; — Jacquemot, rue Mercière, 66; — Constant, cours d'Herbouville, 18; — Watebled, place de la Bourse.

TUE-GIBIER & TUE-MOINEAUX sans feu, ni bruit, ni fumée à 30 met. à balles et petits plombs

Le Tue-Gibier permet de tirer plusieurs coups pour abattre successiv. 3, 4 oiseaux d'une même volée posée à terre ou sur les cimeaux d'un poste à feu. Prix **4 fr** ; autre **6 fr.** ; plus fort **12.50**. Froudroyant **18.60** et **22.60**. Dem. le Catalog. des armes nouvelles, armes à air comprimé, etc., envoyé f° gratis. A. RENOM. Ing° fab°. r. St-Sabin, Paris.

VOULEZ-VOUS être bien habillés et à bon marché ? *ALLEZ*

AU TAILLEUR PAUVRE

66, cours de la Liberté, angle rue Basse-du-Port-au-Bois

LE TAILLEUR PAUVRE, par sa puissante organisation et les éléments dont il dispose, est assurément la maison **la plus importante** dans son genre.

Son extension toujours croissante, due à des procédés de fabrication spéciaux, ainsi qu'à la qualité supérieure des tissus employés, lui ont acquis une réputation dont **beaucoup de concurrents** cherchent à bénéficier par des imitations grotesques et malhonnêtes, contre lesquelles les Acheteurs doivent être mis en garde.

LE TAILLLUR PAUVRE, créateuur du vêtement sur mesures depuis **29.50** n'a que deux maisons :

LYON, 66, cours de la Liberté, 66. — MARSEILLE, 3, rue Colbert, 8

Etude de Me PIDARD, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 91.

VENTE par licitation, aux enchères publiques, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au Palais de Justice, place de Roanne, en un seul lot, de deux

Maisons

ET DÉPENDANCES

Situées à Lyon chemin Notre-Dame, 30

ADJUDICATION

au Samedi 5 Novembre 1904

A MIDI

Mise à prix : 40,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Pidard, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 91, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Gd Prix de 16,600 francs

QUINA-LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX

Apéritif, Fortifiant, Fébrifuge CONTRE *les Affections de l'Estomac*

ANÉMIE

FIÈVRES et Convalescences de FIÈVRES

SANG PAUVRE

PARIS, 22 & 19, RUE DROUOT, & Phies

GUÊTRES

Ceintures pour Dames

agents à la commission demandés dans principales villes. Ecrire : V. 3. V. Office de Publicité. Bruxelles.

150 fr. fixes ou fortes remises à agents sérieux p. vente huiles, savons, cafés. Ecr. Henri de Curnier, Salon (B.-du-R.).

ABONNEMENTS

SANS FRAIS

dans tous les

Journaux du Monde

S. P. A. 52, Rue de la République, LYON

TRÉSOR DES CHEVEUX

PÉTROLE HAHN

ANTISEPTIQUE et RÉGÉNÉRATEUR

Souverain contre toutes les

Affections du Cuir Chevelu

DIPLÔME D'HONNEUR A L'EXPOSITION

Certificat d'innocuité et d'ininflammabilité décerné par la Faculté des Sciences.

EN VENTE PARTOUT. FLACONS : 2f50 et 4 fr. — GROS : **F. VIBERT, 47, Avenue des Ponts, LYON.**

40 ANS DE SUCCÈS

EMPLATRE BARBERON

L'EMPLATRE BARBERON, préparé à la résine cuite de sapin de Norvège, est d'une efficacité parfaite, tout en ne provoquant aucune irritation, ne forme aucune gonfle, n'engendre pas la fièvre et n'exige aucun pansement. Il permet de sortir, de travailler et de ne rien changer à ses habitudes, s'emploie en toutes saisons. Il est très efficace contre la paralysie, la goutte, les rhumatismes, maladie de foie, coups, foulures, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes. L'appliquer : 1° SUR L'ENDROIT MALADE : Pour paralysies, goutte, rhumatismes, points de côté, maladie du foie et tous les points douloureux. — SUR LA POITRINE : Pour toux, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes, catarrhes. — SUR LE VENTRE : Pour diarrhées, dérangements de corps et coliques. — SUR LE CREUX DE L'ESTOMAC : Pour maux d'estomac, mauvaises digestions, dyspepsie.

SUIVANT LA GRANDEUR DES EMPLATRES LEURS PRIX SONT DE : 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50

Des emplâtres de 0 fr. 60 sont préparés spécialement pour enfants contre la **Coqueluche, Toux de rougeole, Rhumes, Vers** et **Diarrhée** de leur âge.

Exiger la marque le COQ, la signature BARBERON et refuser tout emplâtre vendu au rabais.

Gros et détail : **PHARMACIE BARBERON**, place Boivin, 9, à SAINT-ETIENNE (Loire).

ENVOI FRANCO DANS TOUTE LA FRANCE CONTRE TIMBRES ET MANDAT - VENTE TOUTES LES PHARMACIES

La Maison du Petit St-Thomas

Rue du Bac, à PARIS

OFFRE

DE

Grandes Facilités de Paiement

à toute Personne solvable

DEMANDER :

La NOTE EXPLICATIVE et le Catalogue Général Illustré des

Modes, Toilettes et Nouveautés d'Hiver

NEZ OREILLES Nous sommes heureux d'apprendre aux lecteurs qu'un merveilleux traitement vient d'être découvert par l'institut Drouet pour la guérison des affections du nez. De plus, cet établissement humanitaire indique *gratuitement* le traitement à suivre pour la guérison des affections des oreilles. Il suffit pour cela de demander au Dr, *112, Bd Rochechouart, Paris*, le **Journal des Maladies du Nez et de la Surdité** ; envoyé à *titre gracieux* et contenant les plus précis et les meilleurs conseils.

TUBERCULOSE

Sanatorium Bellecombe

Docteur QUINSON, Hauteville (Ain)

PHOTOGRAPHES

Développement, retouche, tirage sur tous papiers, agrandissement photo-collographie, travaux p. amateurs, groupe pour Sociétés à des prix exceptionnels.

Rissoan, *250, cours Lafayette, Lyon.*

VERS et **CONVULSIONS** des enfants guéris par la

POUDRE VERMIFUGE LION

(Le meilleur des vermifuges connus)

0.30 cent. les 3 paquets

Se trouve dans 1re pharmacies

Dépôt : Pharmacie Centrale du Sud-Est

42, g. r. St-Roch, St-Etienne

A VENDRE

Jolie propriété, à 5 minutes de la *gare de Collonges*, près de la Saône, composée de : 1° *Maison de maîtres*, presque neuve, 8 pièces en très bon état, avec nombreuses dépendances ; 2° *Clos* de 2.200 mètres, complanté d'arbres divers, arbres à fruits et vignes, le tout en plein rapport. 3° de *1.400 mètres* de terrain sur l'île Roy, bois à couper, droit de pêche et de chasse. Prix très avantageux. Ecrire à l'agence Fournier, Lyon, n° 420.

REPRÉSENTANTS sér. dem. p. imp. fabr. huiles et savons, fort. rem. ou appts fixes de 150 f. p. mois. Ecr. Alphonse Lombard fils, Salon (Bouches-du-Rhône).

Augmentez votre Revenu

Méthode sûre, doub. capital ch. ann., 100 f. au-dess., pouv. être retir., augm. s. av. aussi comm. qu'une banq. ass. l. pl. hauts bénéf. Broch. ill. compl. grat. Stephens et Henderson, Coton, 29, rue Bourse, Havre.

Les MAUX de JAMBES

Nous voudrions persuader les malheureux atteints de **Plaies variqueuses, Dartres, Eczéma, Clous, Furoncle, Démangeaison** ou de toute autre Maladie de la Peau, que l'**EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER** est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et qui guérit radicalement. C'est le traitement le plus efficace, le moins cher, qui réussit toujours, même lorsque les autres ont échoué. Sous son action bienfaisante, l'Enflure, la Lourdeur des Jambes, les Démangeaisons ne tardent pas à disparaître pour faire place à la guérison.

Nous donnons ce conseil avec la plus grande sincérité, parce que nous pouvons affirmer le résultat.

Demandez l'**EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER** à la **Pharmacie Dépensier, rue du Bac, à Rouen**, qui vous l'enverra franco contre **3,50**, avec la Brochure, illustrée contenant les nombreuses attestations de guérisons. — Vous reconnaîtrez l'**EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER** à la signature **C. Dépensier** en rouge sur l'étiquette. — Se trouve dans toutes les bonnes Pharmacies.

SEUL le QUINA ABRIC

DE LYON

permet de préparer soi-même, à la minute, un litre

DE VRAI VIN DE QUINQUINA

TONIQUE, CORDIAL, APÉRITIF

Un flac. 1 fr, 25 — Six flac. 6 fr, franco, contre mandat

TOUTES PHARMACIES

Dépôt Central, Paris, **CHARTON**, *phn, 2, rue Tiron (18, Rue de Ricoli)*

LES HÉMORROÏDES

Les *Hémorroïdes* sont internes ou externes, et dangereuses dans l'un ou l'autre cas, car la conséquence des *Hémorroïdes* est la fistule oscale avec tous les ennuis qu'elle entraîne et presque toujours une opération,

Pour éviter et guérir les *Hémorroïdes*, faire usage de **LA JOUVENCE** préparée sans poisons, qui guérit ou prévient cette infirmité en rétablissant la circulation du sang.

LA JOUVENCE 3 fr. 50 le flacon, franco par 3 flacons **10 fr. 50**, mandat poste adressé à **Mag. DUMONTIER**, *1-3, place de la Cathédrale*, Rouen.

Notice et renseignements gratis. Dépôts à Lyon : Phie Boissonnet ; phie de la Bourse ; phie des Terreaux ; phie Moderne de Lyon ; phie Martinon ; phie Poncet ; phie de la Sirène ; phie du Serpent ; phie Universelle ; phie Longeron, et dans toutes les bonnes pharmacies régionales.

MALADIES D'ESTOMAC

Traitement rationnel. Guérison assurée par le

DIGESTIF VÉGÉTAL

LA PROVIDENCE DE L'ESTOMAC

Elixir à base exclusive de sucs de plantes

Préparée par GÉLY, pharmacien à MONTPELLIER

Remède souverain contre

Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Aigreurs, Dilatation d'Estomac, Mauvaises digestions, etc., etc.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS

Se trouve dans toutes les Pharmacies

Dépôts : Pharmacies Centrale, Lyon ; Bec, St-Etienne ; Martin, Le Puy ; André Badel, Valence ; Parant, Bourg ; Palais, Annecy ; Piot, Aix-les-Bains ; Termet, Chambéry ; Demale, Vienne ; Chatrousse, place Grenette, Grenoble.

Flacon d'essai envoyé franco contre mandat-poste 4 francs, adressé à M. Gély, pharmacien, à Montpellier.

La Tisane OLLAGNIER, de Villeurbanne

Aux Herbes de Pays, *Dépuratives et Rafraîchissantes*, répond à un besoin : Celui de venir à bout de la **CONSTIPATION** sans prendre aucune drogue. Aussi, réussit-elle dans les cas de **Biles, Glaires, Migraines, Vapeurs, Age critique, Envies de Vomir, Maladies de Foie.** Uniquement composée de plantes, de racines dont l'heureux mélange fait disparaître : Eczémas, Dartres, Boutons, Vices du sang, cette modeste Tisane soulage toujours et guérit bien souvent toutes les **Irritations, Douleurs rhumatismales.** — *Boîtes 10 paquets pour 10 litres Tisane, dose curative : 1 fr. 50 (Par Colis postal : 50 centimes en plus).*

Pharmacie OLLAGNIER, place des Maisons-Neuves, G. Lyon

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 30 Octobre — 35 —

LES NUITS ROUGES

PAR

Jules MARY

PREMIÈRE PARTIE

L'Armée des Misérables

Elle fit en courant la moitié du chemin ; elle avait peur de réfléchir ; elle avait peur d'hésiter ; lorsqu'elle arriva devant la grille du château ; elle s'arrêta suffoquée, prise de battements de cœur. Elle crut qu'elle allait mourir. Des soldats, qui l'avaient aperçue, lui ordonnèrent de s'éloigner ; mais elle expliqua qu'elle voulait parler à la comtesse. On la crut folle, et ce ne fut que devant ses supplications, que l'on avertit Héléna. Elle désespérait déjà, quand un domestique vint la chercher, lui disant de le suivre.

Et subitement, en arrivant au salon, où la comtesse, un peu inquiète, l'attendait, ses forces l'abandonnèrent, et elle roula, demi-morte, sur le plancher.

On la releva. On lui fit reprendre connaissance.

Héléna, frappée de sa beauté et de cette distinction de toute la personne qu'il n'est pas rare de rencontrer chez des Irlandaises, même de la plus basse classe, lui avait pris les mains et cherchait à la remettre avec des paroles d'encouragement.

— Il faut que je parle à Sa Seigneurie, tout de suite, a elle seule ! fit la jeune fille, désignant les domestiques qui la regardaient d'un œil méfiant.

Mais la comtesse hésitait.

— Au nom de Robert Traynor que vous aimez, dit Lucie à voix basse, écoutez-moi !...

La comtesse retint un cri d'effroi. Le secret de son amour connu de cette femme, qu'est-ce que cela voulait dire ? Quel danger terrible cela présageait-il ?

D'un geste, elle ordonna aux gens de la laisser seule avec la paysanne.

Ils obéirent.

— Qu'avez-vous dit ? fit Héléna. Quel nom avez-vous prononcé. Que voulez-vous de moi ?

Lucie, haletante, par phrases entrecoupées, la mit au courant, lui raconta sa conversation avec Joe Mac-Doll, ne lui laissa rien ignorer du péril qui menaçait Robert. Elle lui dit que si Robert n'était pas prévenu, que s'il se rendait à la montagne, c'en était fait de lui, que jamais plus elle ne le reverrait ; elle lui dit que, s'il ne prenait pas la fuite, Ned Grimes saurait le trouver partout où il se cacherait.

Enfin, il fallait le sauver, c'était d'elle seule que cela dépendait.

La comtesse, éperdue, l'écoutait.

— Mais qui êtes-vous ? Comment savez-vous que je l'aime ? Pourquoi, vous qui êtes une paysanne et qui pouvez passer partout sans être remarquée, pourquoi ne cherchez-vous pas à rejoindre Robert et ne l'avertissez vous pas ?

— Qui je suis ! fit Lucie, cela importe peu. Comment j'ai appris que vous l'aimiez ? Quel intérêt avez-vous à le savoir ? Pourquoi je ne le préviens pas moi-même ? Il ne m'écouterait pas et je ne pourrais jamais avoir sur lui assez d'influence pour le convaincre qu'il y va de sa vie s'il ne s'éloigne de vous... L'avertir, je le veux bien, et je reviendrai dans l'après-midi dire à Sa Seigneurerie si je l'ai pu... Mais l'obliger à se cacher, à vous quitter, à ne plus vous voir, oh ! cela, je ne l'essaierai même pas...

Elle avait dans les yeux une tristesse si grande que la jeune femme s'en aperçut. Elle devina les angoisses de la paysanne, son amour, son désespoir.

— Vous l'aimez, vous aussi ? dit-elle.

— Oui.

Héléna lui tendit les deux mains dans l'émotion brusque où la jetait cette révélation, car elle devinait maintenant ce que cette démarche avait coûté à la jeune fille, à son orgueil, à sa jalousie. Et elle sentait une grande pitié lui monter au cœur, et comme une affection subite qui naissait, qu'elle eût voulu voir partagée.

Mais Lucie détourna la tête et repoussa les mains d'Héléna, durement.

— Non, dit-elle, ne croyez pas qu'une sympathie soit possible entre nous... Je vous hais, oh ! je vous hais de toute mon âme... Vous n'avez pas et n'aurez jamais d'ennemie plus implacable. Aujourd'hui j'oublie ma haine, parce qu'elle est moins forte que mon amour pour Robert, parce que Robert est en danger, parce que vous seule pouvez le sauver... Voilà pourquoi je suis venue...

La comtesse ne répondit pas et resta douloureusement impressionnée.

Puis elle sourit, redevenue dédaigneuse et fière.

— Je vous offrais mon amitié, dit-elle, mais je ne crains pas votre haine. L'amour de Robert saura me protéger contre vous !...

Lucie, toute pâle, murmura :

— Peut-être !...

Et leurs regards se rencontrèrent, et il y eut comme un défi entre ces deux femmes, toutes deux belles, hautaines et ardentes. Un instant, au souvenir de leur rivalité, elles oublièrent Robert, la trahison qu'il avait commise et qu'il allait payer de sa vie. Cette pensée traversa leur esprit en même temps et les fit rougir.

— C'est pour vous, dit la paysanne, qu'il a trahi ses frères ; c'est pour sauver votre mari qu'il a mis sa vie en danger... Entre un mari que vous n'aimez pas, puisque vous l'oubliez dans les bras d'un autre, et un amant que vous aimez, vous aviez à choisir... ou laisser tuer votre mari... ou sacrifier votre amant... Vous n'avez pas hésité... et vous avez choisi la mort de l'amant... Quelle femme êtes-vous donc ?... L'amour de Robert vous pesait sans doute ; votre caprice de grande dame était passé et cette préoccupation vous fatiguait... Votre conduite a été habile, car, en faisant sauver votre mari par votre amant, vous rentriez en paix avec votre conscience... et votre faute vous paraissait moins grave...

— Taisez-vous, fit Héléna, relevant la tête, taisez-vous, malheureuse... Cessez vos insultes et laissez-moi... Je n'ai pas besoin de votre secours pour sauver Robert. Je le sauverai seule... dût-il m'en coûter la vie... Vous apprendrez ainsi combien vos soupçons étaient injurieux et que mon amour, moins égoïste, surpassait même le vôtre en dévouement.

— Eh ! croyez-vous que si ma vie lui était utile je ne la lui donnerais pas en souriant ?... Et où serait la grandeur du sacrifice et la plus grande preuve d'amour ?... Est-ce de votre côté, vous qui avez aimé et qui êtes aimée de Robert... Est-ee du mien, moi qui aime votre amant sans espoir ?...

— Aidez-moi donc ! Vous le pouvez.

— Et comment ?

— Je vous le disais tout à l'heure : je ne puis sortir pendant la journée sans être accompagnée. Toute tentative de ma part est donc impossible. Mais vous, essayez de voir Robert, prévenez-le que ses ennemis vont le dénoncer, empêchez-le de se rendre à ce sinistre rendez-vous des Enfants d'Acier... Cette nuit, peut-être, pourrai-je lui parler... alors, ou bien je ne serai plus aimée de lui, ou bien le matin ne le retrouvera pas dans la montagne. Il sera parti et en sûreté.

— Me laissera-t-on de nouveau pénétrer au château ? Car j'aurai besoin de vous dire si j'ai rencontré Robert, de vous apprendre ses résolutions.

— J'y veillerai. Venez sans crainte !

— Et si je ne puis le voir, si la journée se passe sans qu'il revienne ?

— Alors, que Dieu nous protège !

Lucie quitta le château, laissant la comtesse en proie à la plus vive anxiété, car elle se reprochait d'avoir jeté son amant au milieu de ces périls et elle sentait que, s'il lui arrivait malheur, elle ne se le pardonnerait jamais.

— Non, dit-elle, je le sauverai, j'en suis certaine, ou bien je mourrai avec lui, auprès de lui... La vie serait trop lourde pour moi !

Les heures s'écoulèrent lentement, et, à chaque minute, elle croyait voir de sa fenêtre arriver la jeune fille.

Ce fut à la nuit seulement, quand le soleil disparaissait déjà à l'horizon, derrière la grande forêt de chênes, que Lucie Breen accourut à la grille. La comtesse la fit introduire aussitôt.

— Eh bien ? dit-elle, n'osant prononcer un mot de plus, tant la figure de la jeune fille semblait décomposée par la fatigue et la souffrance.

— Rien, dit Lucie respirant péniblement. Je suis allée au village, j'ai parcouru les Galtée, m'informant partout de Robert ; je l'ai attendu longtemps dans l'endroit de la montagne où il s'est réfugié depuis l'expulsion... Il n'est pas revenu... J'ai fini par apprendre que le matin il était parti pour le comté de Cork. Il a vendu un bœuf à un fermier d'un domaine voisin qui ne l'a pas payé, et, comme Robert est aujourd'hui dans un dénûment absolu, il est allé, sans doute, prier ce fermier de lui donner quelque argent.

— Il y passera la nuit.

— Il ne faut pas y compter, hélas !

— Pourquoi ? Qui l'en empêcherait ?

— Le comté de Cork touche aux Galtée, et les gens des domaines aperçoivent facilement les feux que les Enfants d'Acier allument sur les plus hautes crêtes de la montagne. Robert, même s'il a eu l'intention de ne point revenir, reprendra son bâton de voyage dès qu'il distinguera de loin les signaux.

— Mais alors il est perdu !... Que faire ?

— Ah ! je ne sais plus... il me semble que je deviens folle... Mes idées s'en vont... je ne sais plus...

— Mon Dieu ! mon Dieu !

Et les deux femmes se turent tout à coup, perdues dans leur anéantissement.

(A suivre)